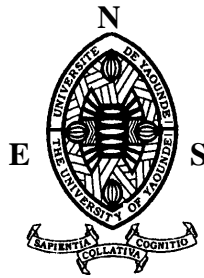


RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
DE YAOUNDÉ

DÉPARTEMENT DE FRANÇAIS



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

HIGHER TEACHER TRAINING
COLLEGE OF YAOUNDE

DEPARTMENT OF FRENCH

**ÉTUDE DU MORPHÈME «QUE» DANS *LA CROIX*
DU SUD DE JOSEPH NGOUÉ**

Mémoire présenté en vue de l'obtention du Diplôme de Professeur de l'Enseignement
Secondaire général deuxième grade (DIPES II)

par

Ousmane FEMBEN BABA

Titulaire du DIPES I

Licencié ès lettres modernes françaises

matricule 14Y170

sous la direction de

Mme Rodolphine Sylvie WAMBA

Professeur

Année académique 2018-2019

À
toute la famille FEMBEN.

REMERCIEMENTS

Nous tenons, à la fin de ce travail, à adresser nos sincères remerciements au Professeure Rodolphine Sylvie WAMBA pour sa disponibilité, sa patience et ses encouragements tout au long de ces moments de recherches et de rédaction marqués des péripéties nombreuses.

Nos remerciements vont également à l'endroit de tous les enseignants des départements de français et des sciences de l'éducation de l'ENS pour avoir contribué rationnellement à notre formation académique et professionnelle.

Nous remercions également nos camarades de promotion avec qui nous avons passé des moments particulièrement inoubliables au cours de notre formation ; particulièrement Zoukaranéni MOUNGOUM pour nous avoir aidé à relire ce travail.

Nous n'oublierons pas nos amis Amadou NSOUNFON, Chouaibou CHOURUPOUO, Seidou MOUNDEN TALLO et Salifou GHOUOZEN pour leurs encouragements incessants.

Enfin, nous disons merci à tous ceux qui, de près ou de loin, nous ont soutenu matériellement, financièrement et moralement.

LISTE DES TABLEAUX

<u>Tableau n°1.</u> Analyse logique de la subordonnée relative adjectivè.....	50
<u>Tableau n°2.</u> Analyse logique de la subordonnée complétive	52
<u>Tableau n°3.</u> Analyse logique de la subordonnée conjonctive	54

RÉSUMÉ

Le présent travail porte sur l'étude du morphème « que » dans *La croix du Sud* de Joseph Ngoué. La complexité de ce morphème tient du fait que celui-ci appartient à différentes catégories grammaticales notamment celles des conjonctions, des pronoms et des adverbes. Il convient de saisir dans quelle mesure l'usage de ce morphème par les personnages sous-tend l'idéologie de l'écriture théâtrale chez Joseph Ngoué. Malgré sa richesse thématique et esthétique, *La croix du Sud* demeure une œuvre peu exploitée par la critique. L'étude du morphème « que » dans *La croix du Sud* fait découvrir deux mondes : celui des dominants et celui des dominés. Concrètement, les lecteurs trouveront dans ces travaux de recherche non seulement un précieux outil pour la compréhension et l'exploitation de *La croix du Sud*, mais aussi les différentes fonctions du morphème « que » dans tous ses emplois. Le présent travail, sans prétendre apporter toutes les réponses à l'utilisation du morphème « que », est une modeste contribution pour analyser la discrimination raciale manifeste dans ce Sud. Pour ce faire nous avons utilisé deux théories : la grammaire normative et la pragmatique.

Mots-clés : Grammaire, morphème, pragmatique, idéologie, théorie.

ABSTRACT

The present work makes a study of the “**que**” morpheme in *La Croix du Sud*, the complex nature of this morpheme is the fact that it belongs to different grammatical class notably conjunctions, pronouns and adverbs. It is important to know how the use of this morpheme by the characters helps foster the ideology of the theatrical writing of Ngoué. Despite its rich thematic and aesthetic value, Joseph Ngoué’s *La Croix du Sud* has had very little attention from literary critics. The study of the morpheme “**que**” in *La Croix du Sud* make us discover two worlds: that of the oppressed and that of the oppressor. Surely, the reader will find in this research work, not only a useful tool for the understanding and exploration of *La Croix du Sud*, but also the different forms and functions of the morpheme “**que**” in all its renditions. The present work, without claiming that it provides definitive answers to the issue at stake, simply attempts to contribute to the discussions on the ideological significance which weaves the parts of this drama piece. Its design to bring to the lamplight the painful racial problem leads us into applying two theoretical frames: normative grammar and pragmatic.

Keywords: grammar, morpheme, pragmatic, ideology, theory.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Ce travail qui s'intitule « Étude du morphème «que dans *La Croix du Sud* de Joseph Ngoué» s'inscrit dans une perspective linguistique. Il explore les variations, le dynamisme et les valeurs du morphème « Que » dans le corpus. L'objectif général poursuivi ici est donc de montrer la complexité d'usage du morphème « Que » en langue française en général et particulièrement sa portée dans la structure théâtrale de *La Croix du Sud* de Ngoué.

La langue est un outil de communication permettant l'interaction entre les membres d'une même communauté. Saussure¹ la définit comme un système de signes vocaux spécifiques à une même communauté. De cette définition, il apparaît clairement que la langue est un système, c'est-à-dire, un tout solidaire dans lequel les éléments se tiennent ; la présence de l'un des éléments implique la présence de l'autre, la suppression d'un élément entraîne indubitablement la chute ou la rupture du système. Comme toute langue, le français est constitué d'éléments qui se regroupent en vertu des ressemblances de forme, de sens et en fonction de leur capacité de substitution dans une chaîne parlée. Ces éléments se répartissent en ce qu'on appelle les catégories grammaticales pour les uns, les classes de mots ou les parties du discours pour les autres. Cette organisation en parties laisse percevoir qu'en langue, chaque mot appartient à une catégorie syntaxique précise et que les mots ont des natures arrêtées. Sauf qu'en discours, ces mots quittent souvent leur nature initiale, c'est-à-dire celle définie par la langue pour revêtir d'autres natures : ce phénomène est appelé en psychomécanique du langage la dévolution occasionnelle du régime de l'incidence ou encore la translation en grammaire dépendancielle. C'est relativement à ce phénomène de translation qui affecte les mots en discours que Le Goffic² affirme qu'un terme change de catégorie au gré de ses emplois. C'est dire que dans leur emploi discursif, les mots changent de nature. Cependant, il existe une classe fonctionnelle de mots qui présente plusieurs facettes syntaxiques sans toutefois subir le phénomène de translation : ce sont les morphèmes transcatégoriels ou plurifonctionnels.

En effet, Robert³ définit les morphèmes transcatégoriels (ou plurifonctionnels) comme des unités lexicales qui ont pour spécificité de fonctionner en synchronie dans différentes catégories syntaxiques. Autrement dit, ils appartiennent conjointement à différentes espèces

¹ F. de Saussure, 1916, *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot, p.123.

² P. Le Goffic, 1993, *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette, p.21.

³ S. Robert, 2003, « Polygrammaticalisation, grammaire fractale et propriétés d'échelle », in, *perspectives synchroniques, transcatégorialité et échelles syntaxiques*, collection Afrique et langage, n°5, Louvain, p.85.

de mots et revêtent diverses natures que seul leur contexte syntaxique permet de désambigüiser. C'est le cas du morphème « que » qui fonctionne conjointement comme conjonction de subordination, adverbe ou pronom. Il apparaît nécessaire que certains linguistes lui accordent leurs violons afin de rendre leurs travaux intelligibles. Alors, au lieu de parler de mot, ils ont distingué le morphème du lexème tel que le révèlent ces propos de Chevalier et *alii*⁴:

Pour clarifier leurs exposés, de nombreux linguistes se sont mis aujourd'hui d'accord sur la terminologie suivante : ils appellent morphème l'élément à valeur grammaticale (par exemple : à, de, on, ons dans travaillons) et lexème l'élément à valeur lexicale (table, travail). L'un et l'autre sont des monèmes ; il y a donc deux monèmes dans travail – ons.

L'on peut d'ores et déjà tenter d'expliquer l'intérêt que nombre de grammairiens, depuis l'antiquité gréco-latine, accordent à l'étude du mot. Dans cet ordre d'idée, ils sont parvenus à répartir les mots en parties du discours. Classification à l'issue de laquelle il apparaît que le nombre de classes de mots varie aussi bien d'une langue à une autre qu'au sein d'une même langue. Aussi devrait-on en compter avec les écoles et convictions des grammairiens. À ce propos, Tomassone⁵ affirme :

La tradition grammaticale répartit les mots en 9 parties du discours : le nom, l'article, l'adjectif, le pronom, le verbe, l'adverbe, la préposition, la conjonction, l'interjection. Toutefois, les grammairiens ne sont pas unanimes : la liste des catégories grammaticales a varié dans le temps et varie selon les approches.

Étant donné l'ambiguïté de la notion du mot, nous emploierons celle de morphème pour désigner non pas, comme le pense Tellier⁶, l'une des composantes du mot conçue comme une unité minimale de signification, mais une unité entière qui se distingue du lexème. La langue française, du fait des mutations continues qu'elle subit, impose un renouvellement de ses structures à chacune de ses étapes. Ce caractère dynamique mérite d'être pris en compte à chaque fois que l'on voudrait se focaliser sur un aspect de la langue. C'est en ce sens que nous avons formulé notre sujet de recherche comme précédemment annoncé.

En effet, la lecture de *La Croix du Sud* nous a permis de relever une forte prédominance de la particule « que » dans la structure de ses différents énoncés. Partant, cette prédominance

⁴ J.C. Chevalier et *alii*, 1964, *Grammaire du français contemporain*, Paris, Larousse, p.12.

⁵ R. Tomassone, 2000, *Pour enseigner la grammaire*, Paris, Delagrave, p.259.

⁶ C. Tellier, 1997, *Introduction à la morphologie*, Paris, Larousse, p.74.

de «que» se matérialise dans des emplois très variés. En fait, nous nous sommes rendu compte que, contrairement à ce qu'il paraît, c'est-à-dire invariable et court, le morphème « que » y revêt des valeurs expressives.

Le choix du sujet vient du fait que *La Croix du Sud* ayant été une œuvre inscrite dans les programmes des terminales des lycées au Cameroun, présente un intérêt particulier pour les lecteurs qui veulent s'informer sur ce qui s'est passé dans cette partie du Sud. Ainsi, pour comprendre la richesse de cette pièce dramatique, il convient d'en étudier le morphème « que » dans son architecture et ses mécanismes de fonctionnement.

L'on ne saurait donc continuer sans toutefois réaliser un travail d'investigation en vue de nous enquérir de l'état de la question de ce morphème pour l'intérêt dudit travail. En conséquence, les contributions antérieures sont d'une importance proprement capitale dans un travail de recherche. Pour ce faire, nous avons consulté certains travaux de nos prédécesseurs qui ont un rapport avec notre objet d'étude.

Le mémoire d'ABINAMBA OKOLO soutenu en 1995 dans le cadre de son travail de mémoire de Di.P.E.S. II, portant sur l'« Étude du pronom relatif « que » ; analyse syntaxique des copies des élèves de 6^e /5^e » rend compte des écarts d'emploi du « que », pronom relatif, chez les élèves du cycle d'observation. Cette recherche a eu pour finalité de montrer que ces apprenants éprouvent d'énormes difficultés dans la manipulation de ce morphème. Il apparaît clairement que cette étude s'est uniquement focalisée sur le « que » relatif en mettant de côté les autres formes d'emploi de ce vocable.

Dans son mémoire de maîtrise, NGO BILONG s'est intéressée en 2000 à l'étude du morphème « que » dans *Les lettres choisies* de Madame de Sévigné. Pour elle, le morphème « que », qui connaît un traitement varié selon les écoles linguistiques, peut se ramener à un fait unique de langue. Son utilisation quant à elle, abusive, relève d'une motivation syntaxique. Or la motivation ne saurait être uniquement syntaxique vu son aspect socioculturel et même lexico-sémantique. Cette notion est étudiée de façon systématique.

Les travaux de FAUCONNIER et NOLA⁷ en 2006 montrent que l'emploi du morphème « que », sous la forme du pronom relatif, entraîne le locuteur basilectal issu de l'exode rural dans une insécurité linguistique, car il fait l'objet de confusion avec d'autres relatifs

⁷ G. Fauconnier et B. Nola, 1990, *Éléments de morphologie et syntaxe*, paris, PUF, p.22.

notamment «que» et «qui», «que» et «où», «que» et «dont». Selon ces auteurs, ces confusions sont causées par des calques syntaxiques, l'oralité à l'africaine, des phénomènes de tâtonnement, l'hypercorrection ou la recherche exagérée des formes prestigieuses. C'est certainement pour cette raison que Standfeld, cité par FAUCONNIER et NOLA, dira que la langue populaire a fait du « que » un conjonctif universel qui peut s'employer dans tous les cas possibles.

En 2018, ONEMBELE EVINA s'est intéressée dans le cadre de son mémoire de Di.P.E.S.II à l' «Enseignement / apprentissage des morphèmes « que » et « dont » : cas des apprenants des classes de 3^e et Tle du Lycée Bilingue d'Ekounou». Dans ce mémoire, il est question pour celle-ci de jeter un regard sur l'enseignement / apprentissage de « que » et de « dont » pour montrer que les élèves ne tiennent pas compte de leur polyfonctionnalité. Elle dégage les causes de cette maîtrise partielle pour mieux ressortir les suggestions pédagogiques.

Christelle MANI en 2018 dans son mémoire de Di.P.E.S. II a réalisé une étude morphosyntaxique du morphème « que » dans *Le Vieux Nègre et la médaille* de Ferdinand OYONO. Dans ce travail, l'auteure pose le problème général du fonctionnement du morphème « que » en contexte dans l'œuvre d'OYONO. Comment fonctionne le morphème « que » dans *Le Vieux Nègre et la médaille* ? L'auteure a ressorti la portée didactique d'une telle étude pour l'enseignement de ce morphème.

Ces travaux effectués sur le morphème « que » nous paraissent fort édifiants sur la thématique que nous nous sommes proposé d'étudier. Mais il serait, pour le moins, simpliste de se contenter de dire que le morphème considéré joue les rôles de conjonctif, de vicariant ou encore dans certains emplois particuliers. En fait, beaucoup d'utilisateurs de la langue française, *a fortiori* les personnages, ont du mal à utiliser le morphème « que » à bon escient si tant est que son appartenance à plusieurs catégories grammaticales prête à confusion. Il y a lieu de s'interroger sur le pourquoi et le comment de la complexité de ce morphème, somme toute, polyvalent.

Notre sujet tel que libellé précédemment, nous appelle à explorer le fonctionnement du morphème « que » afin d'en savoir davantage sur son implication idéologique chez le dramaturge camerounais. Dès lors, il convient de savoir dans quelle mesure l'usage de ce morphème par les personnages sous-tend l'idéologie de l'écriture théâtrale chez Ngoué.

Autrement dit, quelles sont les différentes natures de « que » ? Quelles fonctions « que » est-il susceptible de remplir dans *La croix du sud* ? Quelles peuvent en être les valeurs ? Toutes ces questions participent d'une problématique dont la solution passera nécessairement par la formulation des réponses anticipées qui seront, après vérification, validées ou invalidées.

En guise d'hypothèse générale, nous posons que le mésusage dont le morphème « que » fait l'objet serait le soubassement de l'idéologie de Ngoué dans *La croix du sud*. De cette hypothèse générale se découlent les hypothèses secondaires suivantes :

- Le morphème « que » revêtirait des natures différentes d'un contexte d'utilisation à un autre.

- Les fonctions remplies par le morphème « que » autant que ses valeurs seraient tributaires de différentes classes grammaticales dont il relève.

En réalité, la langue française, autant que toute langue d'ailleurs, est un code constitué d'un système de signes qui permet la communication. Celle-ci ne peut être possible que quand le fonctionnement de ces signes est maîtrisé par les locuteurs. Le morphème « que » faisant partie de ces signes, doit être profondément étudié afin qu'on comprenne mieux son fonctionnement et sa filiation linguistique avec les autres mots. En ce sens, nous éviterons comme le souligne Austin⁸ «l'erreur funeste [que] l'on commet toujours lorsqu'on aborde l'exploitation de l'emploi d'un mot en ayant considéré sérieusement qu'une partie minime des contextes ou un emploi de fait». Nous comptons donc aborder l'emploi du morphème « que » dans bon nombre de contextes où il est employé de fait.

De quel que côté qu'on la prenne, l'étude de la langue a été à l'origine de la mise en place de maintes disciplines. Tandis que les unes se veulent descriptives, c'est-à-dire qu'elles se limitent à rendre compte de l'état de la langue ; les autres prennent en charge la préservation de son bon fonctionnement. Mais il ne fait l'ombre d'aucun doute qu'un peu plus aujourd'hui qu'hier, la langue évolue et son fonctionnement aussi. C'est justement ce que Mauger⁹ relève quand il affirme:

Dans un temps où la langue parlée et la langue écrite évoluent très rapidement, où l'école n'est plus le conservatoire du bon français qu'elle fut pendant un siècle et demi, où la presse, la radio, la télévision passent de plus en plus aux mains des jeunes appelés à se

⁸ J. L. Austin, 1970, *Quand dire c'est faire*, Paris, Seuil, p.15.

⁹ G. Mauger, 1968, *Grammaire pratique du français d'aujourd'hui*, Paris, Hachette, p.4.

faire entendre d'un immense public, c'est déjà une étrange entreprise que d'oser faire un manuel pour les écoliers de nos jours.

Au regard de ce qui précède, il nous paraît raisonnable de recourir à la grammaire normative et à la pragmatique dont les perspectives sont indubitablement nécessaires pour lever l'équivoque sur les notions auxquelles se rattache le morphème « que ». Bien que certains linguistes taxent la grammaire normative de prescriptive, en tant qu'elle se fonde sur des règles intangibles auxquelles tout locuteur doit s'astreindre, il faut reconnaître que celle-ci est le garant par excellence d'une langue infinie et universelle. Le constat d'aujourd'hui est que bien des locuteurs, surtout les jeunes, ont tendance à transgresser les normes grammaticales sans qu'ils aient conscience du risque qui les guette. C'est par ailleurs le constat fait par Onguéné¹⁰ lorsqu'il déclare :

De nos jours, la jeune génération ne se rend pas compte qu'elle sera aux abois. Sans connaître les langues locales qu'elle abandonne, elle se rue vers le français qu'elle dénature. L'inquiétude est que demain on retourne à l'école pour apprendre la norme, celle qu'on s'échine à faire voler en éclats.

Nous voulons signifier que notre sujet s'inscrit profondément en grammaire normative. Laquelle grammaire permet d'enseigner la bonne langue française aux futurs gouvernants du Cameroun et encore plus aux citoyens d'un monde qui se veut un village planétaire. La belle langue française, telle que l'avaient pensée Du Bellay (XVI^e s), Vaugelas (XVII^e s), et telle que la prônent l'Académie française (depuis 1635) ainsi que tous les défenseurs de la norme, doit trouver un écho favorable auprès des apprenants. À cet effet, notre réflexion recevra beaucoup de lumière de ceux qui ont passé le plus clair de leur temps à étudier la langue française afin de rendre intelligibles ses notions les plus complexes. Alors, nous nous recommandons, entre autres grammairiens, Grevisse, Wagner et Pinchon, Dubois, ainsi que Riegel et *alii*. Nous pensons que les travaux de ces théoriciens seront d'un apport considérable à la réalisation de notre étude.

Notre cadre théorique est sous-tendu par les concepts fondamentaux qui garantissent l'analyse complète et pertinente de la langue. De la phonologie à la syntaxe, en passant par la morphologie, la grammaire normative prescrit les règles qui régissent la langue de Molière. Celles-ci vont assurer la bonne appréhension du morphème « que » et, en contrepoint, la

¹⁰ L. M. Onguéné Essono, 1999, « Les statuts du français au Cameroun, Essai de description des situations réelles du français au Cameroun », in, Mendo ze G., *Le français langue africaine : Enjeux et atouts pour la francophonie*, Paris, Publisud, p.68.

maîtrise de certaines subtilités de la langue sur la base de la norme exaltée par ces propos de Wagner¹¹:

Ce fait social constant (la norme) quelles que soient les formes sous lesquelles il se manifeste, n'a rien de scandaleux. On accorderait plus d'audience aux linguistiques qui en minimisent la portée, si conséquents avec eux-mêmes, ils renonçaient à des conventions qu'ils estiment désuètes et un tant soit peu absurdes. Mais tel n'est pas le cas. Qu'ils parlent ou qu'ils écrivent, ils se piquent de faire correctement.

À la grammaire normative, nous allons adjoindre aussi la pragmatique. Fondamentalement, la pragmatique est une branche de la linguistique qui tire ses origines de la philosophie et qui s'est constituée comme discipline au XIXe siècle. Comme les autres linguistiques du discours, la pragmatique prône un immanentisme ouvert dans l'étude des actes du langage. Ce faisant, elle se comprend comme : « l'ensemble des modèles ayant pour objet, l'étude de différents aspects du langage non articulé (notamment les systèmes culturels en tant que système de communications intégrant)¹²».

La pragmatique est une approche théorique en sciences du langage qui postule que tout énoncé a une signification en contexte. Née des travaux des philosophes Searle et Austin sur l'analyse des actes du langage, elle s'intéresse à la valeur des actes de discours dans un contexte précis. En effet, les énoncés sont repartis en deux groupes à savoir les propositions dotées de sens (vraies ou fausses) et les propositions non-sens. Au début de ses recherches, Austin ne s'est plus intéressé à décrire la distinction entre énoncés constatifs et performatifs. C'est par la suite qu'il s'est rendu compte que tout énoncé requiert une valeur performative. C'est ainsi qu'il va proposer qu'on sorte de cette *illusion descriptive* avec le primat de la phrase affirmative, pour une nouvelle orientation qui prend en compte tous les énoncés constatifs. Selon Austin cité par Paveau et Sarfati¹³, « Les langues naturelles s'organisent autour d'une distinction fonctionnelle entre deux types d'énoncés [exception faite des non-sens]; les énoncés constatifs qui décrivent un état de choses et les énoncés performatifs qui permettent d'accomplir un certain type d'actions ». Cette approche établit le rapport entre l'énoncé et sa réalisation, autrement dit « *le dire* » et « *le faire* » d'après Austin. Ainsi, en convoquant la théorie pragmatique, nous voulons relever les valeurs que revêtent l'emploi de

¹¹ R. L. Wagner, 1973, *La grammaire française : la grammaire moderne voies d'approche-Attitudes des grammairiens*, Paris, CDU et CDES, p.1.

¹² M.-A. Paveau et G.-E. Sarfati, 2003, *Les grandes théories de linguistique. De la grammaire comparée à la pragmatique*, Armand Colin p.167.

¹³ *Ibid.*, p. 209.

la particule «que» dans *La Croix du Sud*. Ces valeurs sont en rapport avec l'idéologie qui structure l'action dans cette pièce de théâtre.

Nous allons, en effet, nous aider de la grammaire normative/descriptive et de la pragmatique de manière pour mettre en exergue le fonctionnement du morphème « que » et son utilisation par les personnages de Ngoué. Pour ce faire, notre étude va s'articuler autour de trois chapitres.

Le premier chapitre traitera de la catégorisation du morphème « que ». Il s'agira de faire une mise au point théorique de ce morphème suivant les différents paradigmes sous lesquels il se réalise. Dans ce chapitre, le morphème « que » sera examiné sous toutes ses coutures. Intitulé « les fonctions du morphème « que », le chapitre 2 est celui dans lequel nous ferons ressortir les différentes fonctions syntaxiques qu'assume cette particule dans le corpus. Le dernier chapitre visera à rendre compte de différentes valeurs pragmatiques ou illocutoires qui ressortent de l'emploi récurrent du vocable «que» dans *La Croix du Sud*. L'étude de ces valeurs permettra de ressortir l'implication de «que» dans la mise en exergue d'une idéologie dans cette pièce théâtrale.

CHAPITRE I : DIACHRONIE ET CATÉGORISATION DU MORPHÈME « QUE » DANS LA CROIX DU SUD

La grammaire est, selon le *Dictionnaire Larousse illustré* (2015), l'ensemble des règles morphologiques, syntaxiques et phonétiques, écrites et orales, d'une langue. Il s'agit de l'étude et de la description de ces règles. Loin de revenir sur les débats autour de la description et de la prescription selon les écoles, nous tenons tout simplement à faire remarquer que, pour autant que l'on traite de la langue, on est par voie de conséquence en linguistique. Cela étant dit, le morphème «que» sera étudié à la lumière des travaux effectués aussi bien par les grammairiens que par les linguistes. Plusieurs approches en grammaire ou en linguistique ont tenté de cerner le vocable «que» dans son statut et ses mécanismes syntaxiques. Dans ce sens, Nous nous proposons d'emblée de rappeler la genèse et l'évolution de cette particule afin de mieux cerner les différentes catégories d'emploi au sein desquelles nous appréhendons le morphème «que» dans *La Croix du Sud*.

I-1- LA CONCEPTION DIACHRONIQUE DU MORPHÈME «QUE»

L'étude des particules de la langue, avant Saussure, s'est souvent limitée aux problèmes d'évolution ; pourtant il a été nécessaire d'en étudier «le fonctionnement avant de chercher pourquoi et comment elles se modifient».

Ainsi, est diachronique tout ce qui a trait à l'évolution. La linguistique diachronique étudie l'intervention du facteur temps dans la langue ; son domaine est celui des phases successives de l'évolution d'une langue. Elle étudie, selon Sommerfelt¹⁴, les rapports reliant des termes successifs non aperçus par une même conscience collective et qui se substituent les uns aux autres sans former un système entre eux. Il convient de noter dès lors que l'évolution historique concerne l'étude diachronique du vocable «que». Il s'agira d'étudier l'évolution du morphème «que» du latin au français classique. Autrement dit, il sera question de souligner les mutations connues par ce vocable de la période latine jusqu'à celle classique en passant par les périodes de l'ancien et du moyen français.

¹⁴ A. Sommerfelt, 1951, *Mécanique relativiste conjointement à la théorie des quanta*, Munich, Kongsberg, p.186.

I-1-1- La conception du morphème «que» en latin vulgaire

Le latin vulgaire est celui qui est importé en Gaule et qui est en usage dans le gallo-roman. Le vocable «que» y a existé alors sous trois formes à savoir : «*quid*», «*quod*» et «*quem*». La forme «*quid*» atone correspond au pronom interrogatif «que» et signifie «quoi», et le neutre du pronom interrogatif «*quis*» qui est devenu «qui».

Il faut noter en outre que la forme «qui» s'est substituée à la forme «*quod*» conjonction suite à une confusion des paradigmes du relatif et de l'interrogatif. Cette configuration latine du morphème «que» est plus perceptible et mieux saisissable dans ce passage de roman du Comte d'Anjou (v.4152) que cite Brunot et Bruneau¹⁵ :

- *Quid* faciam ? (que faire ?) (Maillart, J.).

De plus, la forme latine «*quod*» provient du latin médiéval «*quia*» au IX^e siècle. D'abord employée avec une valeur interrogative, puis avec un sens causal, elle avait remplacé «*ut*» et «*cum*» ; celle-ci était d'un usage fréquent et servait à introduire une complétive représentant la conjonction de subordination «que». Cette dernière, sous forme simple ou composée, fut la plus usitée parce que beaucoup de conjonctions du français avaient disparu. Brunot¹⁶ note en effet qu'en français, « la conjonction «que» représente «*quid*», «*qua*»/ (*quia*), «*qua*» (*quam*)». Il le précise en prenant appui sur l'exemple suivant :

- «Non ignoramus *quod* tale conjugium ejiciet nos de regno Dei¹⁷ ».

La conjonction «*quod*» a aussi donné l'adverbe «que» dans une proposition interrogative et exclamative depuis le XII^e siècle.

Enfin, la forme «*quem*» correspond au pronom relatif «que» en français. Cette forme existe depuis le IX^e siècle et est prise comme accusatif commun aux trois genres. Elle remplace le féminin «*quam*» et le neutre «*quid*». Brunot rappelle également que le pronom relatif «*quem*» est rare dans les textes. Quant à Picoche et Marchello-Nizia¹⁸, cette forme se trouve dans l'exemple suivant :

- *Sepultura mea quem feci.* (Yvain, 4594).

¹⁵ F. Brunot et Ch. Bruneau, 1937, *Précis de grammaire historique de la langue française*, Paris, Masson et cie

¹⁶ F. Brunot, 1966, *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, tome3, Paris, Armand Colin, p. ?

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ J. Picoche et C. Marchello-Nizia, 1989, *Histoire de la langue française*, Paris, Nathan, p.245.

En clair, nous pouvons dire que le morphème «que» pendant la période latine a subi une évolution. Il représentait les formes latines telles que : «*quid*» qui renvoyait au pronom interrogatif ; «*quod*» qui était considéré comme conjonction et adverbe et «*quem*» qui désignait le pronom relatif. Cette variabilité d'emploi de cette particule va également subir une mutation pendant la période de l'ancien français.

I-1-2- L'acception du morphème «que» en ancien français

Cette période couvre le IX^e jusqu'au début du XIV^e siècle. Dès le IX^e siècle, le latin a commencé à prendre des caractères particuliers. L'on constatera qu'on écrira désormais en langue romane populaire et non plus en latin. C'est au cours de cette période que va naître l'ancien français. Ce faisant, les formes «*quid*», «*quod*» et «*quem*» vont être substituées en ancien français par «que». Ainsi, l'on emploiera seulement la forme «que» pour exprimer les trois variantes du latin. À cet effet, Picohe et Marchello-Nizia nous donnent les exemples ci-après :

- «J'ai désiré forment le jour *que* franchise pense avoir» (Chatelain de Caucy, 1191) ; traduit par : « J'ai beaucoup désiré le jour *où* je pourrais être libre».
- «*Ke* dit chele feme ? » (que dit cette femme ?)
- «Or ne *quit* nus que granz maus ne sofraigne, quant de li n'ai confort n'alegement» (Or que nul ne croit que grand mal ne me tourmente).

L'on constate dans le premier exemple de cette catégorie que le pronom relatif «que» a la valeur de *où* et introduit une subordonnée relative : «franchise pense avoir». L'occurrence suivante est une phrase interrogative introduite par le pronom interrogatif «*ke*».

De manière générale, nous nous rendons compte qu'en ancien français, il existait encore une nette instabilité dans la manière d'écrire le vocable «que». L'on le rencontre alors sous les formes «*ke*» et «que». De même, avec cette occurrence, nous avons la conjonction de subordination «que».

Le pronom relatif «que», quant à lui, connaît des variations morphologiques. Dans les plus anciens monuments, on trouve la forme élargie «*qued*», ou la forme abrégée «*qu*». Cela est justifié par Nyrop¹⁹ qui nous donne les exemples suivants :

¹⁹ K. Nyrop, 1968, *Grammaire historique de la langue française*, tome 2, Paris, Gyldendal, p.64.

- Tot son avoir *qu'o sei en at portet* (Tout son avoir qu'avec soi il a apporté). (Saint Alexis, v91).
- Avuec ma spouse *que jo lour ai guerpide* (Avec ma femme que je leur ai abandonnée). (Saint Alexis, v98).
- E la pulcele *qued il out esposede* (La jeune fille qu'il a épousée). (Saint Alexis, v237).

Dans le premier cas, il est question de la forme abrégée «*qu*», alors que dans le deuxième, on a la forme stabilisée «*que*». Le troisième exemple quant à lui, présente la forme «*qued*».

Il est à noter que ces différentes formes admettent les deux genres que sont le masculin et le féminin. Par ailleurs, l'on observe que c'est en ancien français que le vocable «*que*» a pris véritablement sa graphie définitive. C'est ainsi qu'on le trouvera dans les tournures interrogatives en emploi pronominal et adverbial, dans les relatives et les conjonctives. Ce faisant, l'évolution de cette unité linguistique va se poursuivre davantage dans la période du moyen français par la multiplication de ces emplois.

I-1-3- Le morphème «*que*» en moyen français

Cette période qui va du milieu du XIV^e siècle jusqu'à la fin du XVI^e siècle, présente le vocable «*que*» dans sa forme définitive et stable. C'est ainsi que cette particule linguistique va devenir une cheville syntaxique irremplaçable dans la construction de la phrase. Partant, la conjonction «*que*» développe dès lors ses emplois de sorte qu'on l'appréhende d'abord avec le sens originel de « ce que » et par extension, avec le sens de « car ». C'est dans cette perspective que nous notons avec Brunot²⁰ les exemples suivants :

- Ça peiset mei *que ma fin tant demouret* (cela me pose que tarde tant ma fin).
- Fix, fait li peres, ice ne poroit estre. Nicolete laise ester ; *que ce est une caitive qui fu amenée d'estrage terre* (Fils, dit le père, cela ne pourrait être. Nicolete, reste tranquille ; car c'est une captive qu'on a ramenée d'une terre étrangère).

Dans ces exemples pris chez Brunot, il ressort du premier cas que la conjonction «*que*» a le sens de « ce que » alors que dans le second exemple, elle a le sens de « car » : il s'agit d'un emploi explicatif. En moyen français, il faut dire que l'on trouve encore ce vocable avec un sens consécutif et même dans les propositions comparatives. Les exemples suivants l'illustrent davantage :

²⁰ F. Brunot, op.cit., p.216.

- Tuit oram *que* por nos degnet preier *qued* arisset de nos christus mercit²¹. (Souhaitons qu'il daigne prier pour nous de sorte que le christ ait pitié de nous)
- Mialz est *que* je seule muire que je les veïsse deduire de vostre mort²². (Il vaut mieux que je meure seul que de les voir se réjouir de notre mort).

Dans les exemples ci-dessus, le premier cas illustre l'emploi de la particule «que» conjonctif ayant le sens consécutif car il renvoie à «si bien que», «de sorte que» ; pourtant dans le second cas, elle intervient dans une proposition à valeur comparative.

Tout de même, l'on peut l'appréhender encore après une principale négative et aussi au sens temporel de «depuis que». Les exemples ci-après nous le démontrent à suffisance :

- Cligés a chevalier n'asamble *qu*'il nel face a terre chevir²³.
- Ne lerrai *que* nel mat²⁴. (Il ne pense que du mal) ;
- Tanz jorz at *que* nem vidrent²⁵. (Mieux vaut tard que jamais).

Les exemples ci-dessus présentent le morphème «que» en emploi différent en moyen français. Dans le premier cas, le conjonctif «que» est en emploi corrélatif avec la particule de négation «ne» suivi du mode subjonctif. Quant au deuxième exemple, il s'agit également de la corrélation du conjonctif «que» avec le morphème de négation «ne». Ce faisant, on le trouve au sens temporel dans le dernier cas d'emploi.

Par ailleurs, la particule conjonctive «que» de reprise considérée par Picoche et *al.*²⁶ comme «pro-conjonction» remplace une conjonction coordonnée. C'est le cas dans l'exemple ci-après cité par Brunot²⁷ :

- Ja dix me doienst rien *que* li demant, quant ere cavaliers ne monte a ceval ne *que* voise a estor ne a bataille...se vos ne me dores Nicholete. (Ils ne voient que du sang quand ces cavaliers montent des chevaux en direction de cette bataille selon les dires des habitants de Nicholete.)

L'on observe qu'en moyen français, de nombreuses expressions sont formées avec la conjonction «que». Ces locutions conjonctives sont formées soit par l'adjonction d'une locution équivalente à la conjonction «que» par le truchement d'un pronom démonstratif

²¹ F. Brunot, *op. cit.*, p.216.

²² Yvain, 3734 cité par Picoche et *al.*, *op.cit.*, p.295.

²³ Chretien de Troyes, Cligés, 4800, cité par Picoche et *al.*, *op.cit.*, p.295.

²⁴ F. Brunot, *op.cit.*, p.216.

²⁵ *Ibid.*

²⁶ J. Picoche et *al.*, *op. cit.* , p.256.

²⁷ *Ibid.*

neutre du type «de ce que», « avant que», « puis que» etc. Brunot²⁸ relève que «ces deux procédés se sont surtout développés en moyen français ».

Partant, le relatif «que» en a pris de plus en plus une extension considérable et a fini par signifier «où» comme le précise cet exemple de Brunot²⁹ :

- Et le rescouirent qu'il estoit près de mort. (Ils le secoururent où il était mourant).

Dans la même perspective, le pronom relatif va s'étendre au point de prendre le rôle d'une « copule relative abstraite» marquant un rapport de relation. Il est alors neutre, même si pour Brunot³⁰ il « n'est pas certain qu'on soit en présence de *ce que*» comme c'est le cas dans cet exemple qu'il cite :

- Celui *qu'*elle donne à mengier. (c'est qu'elle lui donne à manger).

Les particules interrogatives ont disparu en moyen français et ont été remplacées par des formes nouvelles. Si l'interrogation est le plus souvent marquée en moyen français par le ton, le pronom neutre «que» quant à lui, intervient de temps en temps pour donner des combinaisons et des formules périphrastiques. Nous observons cette nuance dans les exemples ci-après pris chez Brunot :

- E de la merde *que* n'aveies mercit ? (Que n'as-tu pitié de ta mère ?).
- Por *quei* ga bastes de meil ? (Pourquoi recueillir ce miel ?).
- De tant povre rolie et si vil por *qu'*est vostre fille alornee ? (Pourquoi votre fille est-elle ornée de si pauvre et de si vile manière ?)

Nous relevons que, dans ces constructions, nous avons respectivement le pronom interrogatif «que» dans les combinaisons «*por quei*» et « *por qu'est*». De plus, en moyen français, l'on rencontre le vocable «que» en emploi exclamatif marquant le haut degré comme nous laisse apprécier cet exemple suivant pris chez Picoche et *al.*³¹ qui citent Pathelin :

- He Dien ! *que* vous avez de bave ! (Hé Dieu ! que vous êtes bavard !)

²⁸ *Ibid.*, p.217.

²⁹ *Ibid.*, p.479.

³⁰ F. Brunot, *op.cit.*, p.479.

³¹ J. Picoche et *al.*, *op.cit.*, p.296.

À ce niveau, l'on constate que la période du moyen français confirme l'évolution et l'emploi variable du vocable «que» dans les énoncés qui relèvent de cet état de langue. Il est appréhendé dans les propositions interrogatives, relatives, conjonctives de manière constante en moyen français. Cette variabilité d'emploi va se poursuivre au XVII^e siècle avec plus de réajustement

I-1-4- La conception du morphème «que» en français classique

Il convient de rappeler que la structure moderne de la phrase française s'est véritablement constituée en moyen français. L'ordre qui fonde le schéma classique et simple de la phrase française, c'est-à-dire sujet – verbe – complément, tend à s'imposer dans tous les cas d'usage de la langue française. Toutefois, l'on retrouve jusqu'au XVII^e siècle des constructions avec des structures verbe – sujet sans complément. Ces constructions ont été condamnées par Vaugelas et Malherbe.

Dans la proposition subordonnée, l'ordre sujet – verbe- complément est généralisé. Ce faisant, avec les complétives par «que», nous avons la structure suivante : proposition principale + (que) + proposition complétive. Soit le schéma suivant : (S+V) + que + (S+V). Ainsi pouvons-nous illustrer avec ses exemples de Mme de Sévigné³² :

- Vous devez avoir reçu des relations fort exactes qui vous auront fait voir *que* le Rhin était mal défendu.
- Je vous avoue *que* j'ai été ravie de voir cette divine solitude dont j'avais tant ouï parler.

La subordonnée relative quant à elle, connaît la structure suivante : (S) + que + (S+V) + S. L'exemple suivant pris chez Mme de Sévigné³³ l'illustre fondamentalement :

- Les cris *qu'*elle fait sont épouvantables.

Au regard de cet exemple, nous voyons visiblement que cet énoncé s'est construit autour du schéma précédemment convoqué. Nous avons dans cet exemple un sujet principal « Les cris » + que + un sujet subordonnant « elle » + le verbe de la principale « sont ».

Nous pouvons encore signaler qu'on observe en français classique une construction de l'énoncé avec la particule «que» suivant le schéma de la structure suivante : (S+V+C) +que + (S+V+C). C'est le cas dans l'exemple suivant :

³² Mme de Sévigné, *Lettres choisies*, pp.59 et 62.

³³ *Ibid.*, p.59.

- Je n'oublierai jamais la pitié *qu'* il eut de moi³⁴.

Picoche et *alii*³⁵ affirment que « c'est au XVII^e siècle que se généralise complètement l'ordre S+V+C, avec sujet exprimé systématiquement, et impossibilité de placer l'objet ou le complément essentiel avant le verbe ». Dans cette structure moderne de la phrase, le morphème «que» connaît un statut varié. Il est pronom interrogatif, pronom relatif, conjonction de subordination et même adverbe. De plus, il faut dire que cette particule occupe une place stable dans la structure moderne de la phrase. Partant, le morphème «que» vient généralement en tête de phrase dans les interrogatives et les exclamatives où on retrouve l'ordre suivant par exemple : que + verbe + sujet. C'est le cas des constructions ci-après citées par Spillebout³⁶ :

- *Que* dois-je faire encore ?
- *Que* coûte-t-il d'ôter toutes ces araignées ?

Le pronom interrogatif «que» est neutre au XVII^e siècle et le démonstratif «ce» est désormais nécessaire devant ce dernier. «Ce que» devient donc une locution toute faite. Cela s'observe dans cet exemple relevé chez Picoche et *alii*³⁷ :

- *Ce que* je viens icy, n'est que pour vous dire.

Vaugelas pense que cette locution signifie «si». Quant à Spillebout³⁸, la locution «ce que» correspond dans l'interrogation indirecte « au pronom que de l'interrogation directe ».

Le vocable «que» en tant que pronom relatif, introduit les subordonnées relatives. Le relatif simple «que» se maintenait en concurrence avec les formes «où» et «dont» qui étaient beaucoup plus usitées. Il se place ainsi après le substantif qui est son antécédent. Quand il s'agit du temps, et que l'antécédent est un mot tel que «année», «jour», «heure», «moment», etc., le pronom relatif «que» est de règle. Il a la valeur temporelle. Cela est démontré dans ces exemples pris chez Spillebout³⁹ :

- Aux heures *que* nous en avons besoin.

³⁴ *Ibid.*, p.35.

³⁵ J. Picoche et C. Marchello-Niyia, *op.cit.*, p.309.

³⁶ G. Spillebout, 1985, *Grammaire de la langue française du XVIIe siècle*, Paris, Picard, p42.

³⁷ J. Picoche C. Marchello-Niyia, *op.cit.*, p.38.

³⁸ G. Spillebout, 1985, *op.cit.*, p. 19.

³⁹ *Ibid.* (LXXVIII), p.54.

- Grand Dieu, depuis le jour *qu'*un art incomparable trouva l'heureux secret de ce verre admirable.

Le pronom relatif complément d'objet appartient aux deux genres à savoir le masculin et le féminin. Observons le dans cet exemple cité par Mme de Sévigné⁴⁰ :

- Le nom *qu'*on s'est déjà acquis.

Aussi existe-t-il le vocable «que» neutre complément d'objet comme le démontre cet exemple cité par Mme de Sévigné :

- Nuisible à cela même qui est louable et *qu'*on veut louer.

L'on rencontre aussi le pronom relatif en fonction sujet. Cet emploi archaïque date du début du XVII^e siècle. On le perçoit bien dans l'énoncé suivant cité par Spillebout :

- Il n'y a ni dernier ni maille *que* pour ce subject ne s'en aille.

Au XVII^e siècle, on observe aussi que le pronom relatif complément de manière est l'équivalent de «dont». C'est le cas dans cet exemple pris chez Spillebout qui cite Corneille :

- De la façon en fin *qu'*avec toi j'ai vécu, les vainqueurs sont jaloux du bonheur du vaincu.

La conjonction de subordination quant à elle, est utilisée en abus au XVII^e siècle. D'ailleurs, Vaugelas s'en est pris. En effet, après avoir mis ce terme derrière le verbe principal, on le faisait suivre non pas de la proposition qu'il introduit, mais d'une autre ou d'un groupe quelconque de mots, et pour rétablir l'ordre de la phrase, on reprenait ce «que». Nous le percevons clairement dans les exemples ci-après :

- Je lui dis *que*, quand il vous voudroit écrire, *qu'*il m'envoyât ses lettres⁴¹.
- Je m'assure *qu'*encore *que* vous n'avez jamais vu Celion ny Bellinde *que* toutefois vous avez bien ouy dire, *qu'*il estoit mes père et mere⁴².

Les puristes pensent qu'il est nécessaire, pour éviter la répétition d'une même conjonction, de la remplacer par le simple vocable «que» comme il est d'usage. Nous le voyons dans l'exemple suivant :

- Si nous sommes jamais heureux et *que* la fortune se lasse⁴³.

⁴⁰ Mme de Sévigné, *op.cit.*, p51.

⁴¹ *Ibid.*

⁴² *Ibid.*

La forme «ne que» était souvent accompagnée de «rien» au XVII^e siècle. On le voit bien dans cet énoncé pris chez Brunot :

- Vous ne faites rien *que* causer.

Vaugelas y trouvait à redire en ce sens que la forme «rien» lui paraissait superflue. Toutefois, cette tournure est une sorte d'exagération.

Les nombreuses locutions formées dès l'ancienne langue seront aussi utilisées au XVII^e siècle. C'est le cas de la locution «quoique» qui est proscrite par Vaugelas lorsqu'elle est précédée de la conjonction «que». Il exige qu'on utilise «bien que» ou «encore que». Par ailleurs, au XVII^e siècle, la conjonction «que» fait appel à une proposition dépendante avec le verbe au subjonctif. À cet effet, Haase⁴⁴ fait observer que l'emploi de ce mot était fréquent avec la valeur comparative. Il le démontre à travers des énoncés ci-après :

- Il n'y a rien de plus vrai *que* l'amitié se réchauffe.
- J'aimerais mieux mourir *qu'*un autre que moi vous eut mandé.

Nous pouvons dire de manière générale que, au XVII^e siècle, l'on rencontre d'autres valeurs d'emploi du morphème «que». Il est pronom interrogatif, adverbe (exclamatif ou interrogatif), explétif, emphatique etc.

I-2- LA CATÉGORISATION DU MORPHÈME «QUE»

Il faut entendre par catégorisation, un classement par catégorie d'un ensemble d'éléments. Autrement dit, c'est le classement des choses de même nature. Par catégorisation du morphème «que», nous entendons la disposition du vocable «que» dans différentes classes suivant son déploiement et sa variation sur l'axe syntagmatique et même paradigmatique. Cette catégorisation s'étale dans notre corpus à plusieurs niveaux à savoir : pronominal, conjonctif et adverbial.

I-2-1- Le morphème «que» en emploi pronominal

Le pronom désigne une classe de mots employés à la place d'un nom (avec les mêmes fonctions que celui-ci). Il désigne, comme le nom, un ensemble d'éléments parfois réduit à

⁴³ Ibid.

⁴⁴ A. Haase, 1965, *Syntaxe française du XVIIe siècle*, Paris, Delagrave, p.368.

un, qui peuvent être des personnes, des choses, des actions, etc. Il est aussi une sorte de relais qui se substitue au nom ou groupe de noms et permet d'en éviter la répétition.

Selon Grevisse⁴⁵, «le pronom est un mot qui, en général, représente un nom, un adjectif, une idée, une proposition». Il s'agit concrètement d'un « mot outil variable dont le rôle principal est de substituer à un élément quelconque, linguistique ou non⁴⁶». Quant à Riegel et *alii*⁴⁷ le pronom se définit comme « une catégorie syntaxique relativement homogène, mais présentant des propriétés sémantiques et des fonctionnements référentiels très diversifiés». Souvent équivalents à un groupe nominal, les pronoms peuvent néanmoins se comporter comme les équivalents fonctionnels d'autres catégories grammaticales, d'où l'étiquette fréquente de «substituts» car ils peuvent occuper la place :

- d'une séquence (déterminant +nom) ;
- d'un adjectif qualificatif ;
- d'un groupe prépositionnel ;
- d'une proposition.

Sémantiquement, comme le soulignent Riegel et *alii*⁴⁸, un pronom se caractérise par la manière dont il réfère à ce qu'il désigne dans le discours. À cet égard, les pronoms sont donc perçus comme des symboles incomplets (ou des formes ouvertes) dont le sens codé comporte en outre des traits relativement généraux (personne, chose etc.).

Selon certains grammairiens, la nomenclature des pronoms est diversifiée. Pour Grevisse par exemple, l'on en distingue six sous-classes de pronom à savoir : les pronoms personnels, les pronoms interrogatifs, les pronoms possessifs, les pronoms relatifs, les pronoms démonstratifs et les pronoms indéfinis. Cependant, il est important pour nous de souligner que nous n'allons pas nous intéresser à l'étude de toutes les sous-classes de pronoms mais à celles au sein desquelles figure le morphème «que» tel que nous avons observé dans notre corpus. Autrement dit, nous nous intéresserons à ce niveau uniquement à la sous-classe du pronom relatif et à celle du pronom interrogatif.

⁴⁵ M. Grevisse, 1995, *Précis de grammaire française*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 3^e édi., p.120.

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ M. Riegel et *alii*, 1996, *Grammaire méthodique du français*, Guadrigue, PUF, p.358.

⁴⁸ *Ibid.*

I-2-1-1- Le morphème «que» en emploi relatif

Les pronoms relatifs servent à joindre à un nom ou à un pronom qu'ils représentent, une proposition dite relative qui explique ou détermine elle aussi ce nom ou pronom considéré comme son antécédent. Partant, les pronoms relatifs ont des formes simples et des formes composées.

Nous pouvons dire que le «que» pronom relatif intègre tous les éléments de variabilité du substantif ou du vocable auquel il se rapporte. Dans notre corpus, nous avons plusieurs cas d'emploi de «que» relatif comme nous le témoignent les extraits suivants :

- 1- je me rappelle, non sans nostalgie, les monômes *que* nous formions dès la proclamation des résultats et les joutes oratoires où les plus brillants d'entre nous s'affrontaient à la cafétéria. (Wilfried, Acte I, scène III, p.13).
- 2- Tout ce *que* d'un autre homme, un homme peut subir, les Noirs l'ont enduré. (Wilfried, Acte IV, scène V, p.78).
- 3- Accepterai-je un héritage *que* mes proches me jetteront à la figure, et où d'autres liront une parenté inavouable ? (Wilfried, Acte I, scène IV, p.18).
- 4- Il était nécessaire que je fusse ce *que* je suis ? (Wilfried, Acte II, scène II, p.29).

Dans ces exemples, le morphème «que» est employé comme pronom relatif. Il a dans ces différents cas un antécédent comme nous l'observons avec « monômes » (1), « ce » (2 et 4) et « héritage » (3). Autrement dit, le relatif «que» reprend de manière systématique ces vocables qui le précèdent. Du point de vue morphologique, le «que» relatif incorpore la variation en genre et en nombre de ces éléments qui le précèdent syntaxiquement. Dans ce cas de figure, nous pouvons dire que le relatif «que» est anaphorique puisqu'il reprenne son antécédent.

Ainsi, reprenant le plus souvent un nom, un pronom ou (rarement) un adjectif, le pronom relatif «que» permet dans une chaîne énonciative d'éviter la répétition d'un mot ou d'un vocable. Dès lors, la proposition introduite par ce relatif figure dans la phrase comme un groupe nominal. Serait-il le cas avec le pronom «que» en emploi interrogatif ?

I-2-1-2-Le morphème «que» : pronom interrogatif

Dans cette configuration, le morphème «que» permet de poser une question tout comme les autres outils d'interrogation. On le perçoit à travers les exemples ci-après :

- 5- *Qu'*auraient-ils fait ? (Le Notaire, Acte 5, scène III, p.87).
- 6- Maître, *que* s'est-il passé ? (Suzanne, Acte V, scène III, p.87).
- 7- Se pourrait-il *que* vos n'ayez rien vu ? (Hans, Acte V, scène III, p.88).
- 8- *Qu'*avez-vous fait pour l'empêcher ? (Le Notaire, Acte V, scène IV, p.89).
- 9- Je vois. Mais *que* faire ? (Wilfried, Acte II, scène II, p.29).

Au regard de ces exemples ci-dessus convoqués, nous percevons le morphème «que» en emploi pronominal. Il est interrogatif puisqu'il introduit une interrogation. Dans ces cas de figure, le pronom interrogatif «que» permet aux différents personnages de questionner le statut racial de Wilfried qui ne sait plus quoi faire. D'où son interrogation « Mais que faire ? »

Au-delà d'apparaître dans le corpus comme un pronom interrogatif, le morphème «que» est aussi saisi sous la nature de conjonction de subordination.

I-2-2- Le morphème «que» en emploi conjonctif

Selon Grevisse⁴⁹, la conjonction se définit comme « un mot invariable qui sert à unir deux éléments de fonctions différentes, dont l'un est une proposition (sujet ou complément) ». Grevisse⁵⁰ estime que la conjonction est une appellation proposée par Cohen dans un bulletin de la société de linguistique de Paris et reprise par Galichet. La grammaire française dénombre deux types de conjonction qui sont : les conjonctions de coordination et les conjonctions de subordination. De ces deux types de conjonctions, il est à noter que nous nous intéresserons à la sous-classe des conjonctions de subordination car, c'est elle qui fait intervenir le morphème «que».

Pour Dubois et *alii*⁵¹, « les conjonctions de subordination relient une proposition subordonnée à celle dont elle dépend et expriment des rapports de cause, de but, de conséquence, de concession ou d'opposition, de condition ou de supposition, de temps, de comparaison ». En d'autres termes, la conjonction de subordination est un mot invariable qui

⁴⁹ M. Grevisse, 1995, *op. cit.*, p.

⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ J. Dubois et *alii*, 1961, *Grammaire française Larousse*, Paris, Larousse, p.110.

unit deux propositions d'une même phrase qui ne sont ni de même nature, ni de même fonction, et entre lesquelles elle établit un rapport de dépendance. Ainsi, la conjonction est une partie du discours qui sert à unir deux mots ou groupes de mots.

Nous observons dans notre corpus que le morphème «que» en emploi conjonctif apparaît sous une double forme. Nous avons d'une part le «que» conjonctif sous la forme simple et d'autre part sous la forme composée.

I-2-2-1- Le «que» conjonctif sous la forme simple

Dans *La croix du Sud*, cette forme de conjonction de subordination «que» est mise en évidence. Nous l'observons à travers les exemples suivants :

10- Le gouvernement décida *qu'*on admît parmi nous, un petit Noir. (Le Notaire, Acte IV, scène IV, p.51).

11- Nous ne permettons pas *qu'*on s'imagine *que* son cas peut infirmer la règle établie. (Suzanne, Acte III, scène VI, p.61).

Le morphème «que» dans ces exemples est une conjonction de subordination. Il unit deux propositions de nature différente. Dans le premier cas, la conjonction «que» est précédée immédiatement d'un verbe de parole « décida ». Ici, le morphème «que» est employé comme conjonction de subordination. Du point de vue morphologique, il apparaît comme une entité unique d'où sa forme simple. Quant au deuxième exemple, la conjonction «que» est précédée non plus d'un verbe du dire, mais plutôt des verbes de pensée à savoir « permettons » et « s'imagine ». Le morphème «que» y est employé comme une conjonction de subordination.

Nous pouvons noter que la forme simple du morphème «que» est récurrente dans notre corpus. Nous le voyons aussi à travers les exemples ci-dessous :

12-Vous oubliez *que*, sous d'autres cieux, Karmis aurait fait de très brillantes études. (Wilfried, Acte I, scène II, p.11).

13-Et s'il vous apprenait *que* Myriam était noire et sœur de votre père ? (Suzanne, Acte I, scène I, p.9).

14-J'ai simplement trouvé risible *qu'*un nègre cherche le visage de Dieu dans une vieille mansarde et prétende, par une nuit si brillante, *que* la lumière s'est éteinte. (Axel, Acte II, scène III, p.31).

15-Je ne tolérerai pas *qu'*un valet manque de respect à ma fille. (Wilfried, Acte II, scène VI, p.39).

- 16-Heureusement que nous savons, nous autres Noirs, *que* nous sommes responsables de l'univers. (Karmis, Acte II, scène IV, p.35).
- 17-On nous a confirmé *que* les Blancs voulaient, cette nuit même, laver un affront, châtier un coupable. (Hans, Acte IV, scène III, p.46).
- 18-Pour quelle raison les cagouards me donneraient-ils la moindre chance quand ils redoutent *que* je trahisse vos secrets. (Wilfried, Acte IV, scène VII, p.62).
- 19- Mais au cas où vous voudriez *qu'*on vous prenne pour Bird, revêtez cette cagoule. (Judith, Acte IV, scène III, p.70).
- 20- Je veux tout juste m'adresser aux étoiles et leur montrer *qu'*il me reste encore assez de courage pour affronter la ville. (Wilfried, Acte IV, scène V, p.80).

Dans ces différents exemples, nous observons que le morphème «que» est en emploi conjonctif. Il est de manière générale conjonction de subordination. Il apparaît dans une configuration simple puisqu'il est seul, c'est-à-dire qu'il n'est pas associé à un autre élément avec lequel il forme un groupe conjonctif. Autrement dit, Il ne forme pas avec un autre élément une locution conjonctive ou un ensemble conjonctif. Nous appréhendons que le «que» conjonctif qui est sous la forme simple est dans la plupart des cas rattaché directement à un verbe introducteur qui peut être soit un verbe du dire tel que : « apprenait » (4), « a confirmé » (8), « montrer » (11) ; soit un verbe de pensée ou de volonté tel que : « oubliez » (3), « ai trouvé » (5), « tolérerai » (6), « savons » (7), « redoutent » (9), « voudriez » (10).

En forme simple, le conjonctif «que» apparaît comme une particule simple pris dans son sens particulier de l'élément servant à joindre une proposition subordonnée à celle dont elle dépend syntaxiquement.

I-2-2-2- Le «que» conjonctif sous la forme composée

Le morphème «que» lorsqu'il est en emploi conjonctif, notamment comme conjonction de subordination, apparaît aussi au sein d'un ensemble avec lequel il forme une locution conjonctive. C'est la raison pour laquelle Riegel et *alii*⁵² pensent que la conjonction «que» :

a formé des nombreuses locutions conjonctives, mais aussi des adverbes (autant que, aussitôt que, plus que, bien que...) ou alors des formes complexes issues de la lexicalisation des groupes prépositionnels (à condition que, sous réserve que...) ou encore des constructions participiales (vu que, attendu que...) ou des gérondifs (en attendant que).

⁵² M. Riegel et *alii*, *op. cit.*, p.874.

Ces locutions conjonctives se forment autour du morphème «que». Ce qui fait dire à Brunot et Bruneau⁵³ que «le français ne possède guère qu'une conjonction de subordination *que* ; combiné avec d'autres mots, elle est apte à exprimer toutes les relations possibles». C'est ainsi qu'on distingue deux formes de conjonction de subordination structurée autour du noyau central qui est le morphème «que». Ces deux formes sont : la forme simple et la forme composée. Pour le cas de la forme composée, notre corpus nous offre des occurrences qui attestent fondamentalement ce cas d'emploi. C'est le cas dans les énoncés ci-dessous :

21- Ils céderont *d'autant moins que* ils pensent à leurs paris. (Wilfried, Acte IV, scène III, p.71).

22- Il suffisait *pourtant que* je clame au Grand Fleuve : « regarde-moi, je suis un homme blanc, je veux te traverser.» (Wilfried, Acte I, scène VI, p.25).

23- Il fallait une raison peu commune *pour que* ce vieil homme m'abordât seul la nuit dans un parc. (Karmis, Acte II, scène IV, p.35).

24- Je n'abandonne l'idée *juste qu'*elle s'accomplit. (Judith, Acte II, scène V, p.37).

25- Elle préférera mourir *plutôt que* de se renier. (Suzanne, Acte III, scène I, p.43).

Dans ces exemples, la conjonction «que» apparaît dans des structures composées. Nous observons que la conjonction *que* est associée aux éléments tels que : le syntagme prépositionnel « *d'autant moins que* » (21), les adverbes « *pourtant* », « *juste* », « *plutôt* » (22, 24, 25) et la préposition « *pour* » (23). Dans ces différents cas de figure, le conjonctif «que» se rattache aux vocables issus des autres classes grammaticales pour former un groupe conjonctif.

Le conjonctif «que», en forme composée, admet d'autres particules avec quoi il forme un tout conjonctif. C'est-à-dire que le morphème « *que* » s'adjoit à d'autres éléments pour former les locutions conjonctives. Nous avons aussi dans le corpus des cas où le morphème «que» revêt la nature de l'adverbe.

I-2-3- Le morphème «que» en emploi adverbial

En emploi adverbial, le morphème «que» se présente sous trois formes. À cet effet, on perçoit le vocable «que» apparaître sous forme d'adverbe comparatif, sous forme d'adverbe exclamatif et sous forme d'adverbe de négation.

⁵³ F. Brunot et C. Bruneau, 1937, *op.cit.* p.56.

L'adverbe est en grammaire une classe de mots invariables qui, d'une manière générale, accompagne les classes de verbe, d'adjectif ou d'adverbe aussi. Il permet, du point de vue sémantique, de compléter le sens des mots issus des classes précédemment citées. Il peut aussi compléter le sens d'une proposition dans certains cas de constructions.

I-2-3-1- Le morphème «que» en emploi adverbial comparatif

Dans ce cas d'emploi, le vocable «que» est associé aux adverbes soit de quantité, d'intensité ou de comparaison tels que : *assez, aussi, autant, guère, moins, plus, peu* etc.

Dans la pièce théâtrale du dramaturge camerounais, nous observons cette configuration du morphème «que» qui implique une logique de comparaison. Nous l'identifions dans les énoncés suivants :

26- J'ai voulu détruire Hotterman et rappeler à sa fille que la race importe *plus que* les succès scolaires. (Irma, Acte II, scène III, p.47).

27- Ils cèderont *d'autant moins qu'*ils pensent à leurs paris. (Wilfried, Acte IV, scène III, p.71).

28- Le racisme m'enlace, me précède et me suit bien *plus que* mon ombre. (Suzanne, Acte IV, scène IV, p.51).

29- Je le sais au moins *autant que* vous. (Karmis, Acte I, scène IV, p.32).

Dans les énoncés ci-dessus, les adverbes *plus, autant, moins et plus* entrent en corrélation avec la particule «que» pour former une locution adverbiale à valeur comparative et qui introduit des énoncés à valeur comparative. En fait, il s'agit de l'adverbe comparatif qui introduit une subordonnée qu'on qualifie généralement de subordonnée circonstancielle de comparaison du verbe de la principale.

I-2-3-2- Le «que» adverbe exclamatif

Le morphème «que» est adverbe d'exclamation lorsqu'il intervient dans un énoncé à valeur exclamative et a pour fonction de compléter le sens d'un verbe, d'un adjectif ou d'un autre adverbe. Ce cas d'emploi s'illustre dans *La Croix du sud* de Ngoué par le truchement des exemples ci-après :

30- *Qu'*elle renonce à défendre Wilfried ! (Axel, Acte III, scène III, p.44).

31- Dire *que* demain, pour vous, le soleil brillera ! (Judith, Acte III, scène III, p.47).

32- *Qu'*on lâche l'échelle ou, mieux, *qu'*on l'abatte ! (Karmis, Acte II, scène IV, p.33).

33- *Qu'*il reste et me serve dans la joie ! (Axel, Acte II, scène VI, p.40).

34- *Qu'*on écrase la vermine, et *que* disparaissent les races inférieures ! (Le Messenger, Acte III, scène IV, p.50).

Dans ces différents exemples, le morphème «que» introduit l'énoncé qui revêt une connotation subjective. Ici, c'est le morphème «que» en emploi adverbial qui permet à l'énoncé de s'inscrire dans une modalité exclamative. Les différents personnages laissent donc transparaître leur volonté qui est doublement appréciée selon qu'on soit du côté de ceux qui luttent contre le racisme (31 et 32) ou du côté des Blancs qui le défendent (30, 33 et 34).

L'emploi de l'adverbe «que» entraîne certaines contraintes modales. L'idée exprimée dans les propositions comparatives et aussi dans les phrases exclamatives relève de l'accompli, du réel, mieux encore d'une position. C'est la raison pour laquelle le mode est à l'indicatif.

I-2-3-3- Le «que» adverbe de négation

Le morphème «que» est considéré comme adverbe de négation lorsqu'il se construit en explétif. Autrement dit, c'est lorsqu'il figure dans les phrases qui ne devraient pas contenir de négation. Nous observons ce cas d'emploi dans les énoncés suivants :

35- On *n'*aime *que* si cela vous coûte. (Le Fils du Notaire, scène III, Acte III, p.48).

36- Le hasard *n'*existe *qu'*aux yeux du vulgaire. (Le Messenger, Acte IV, scène II, p.67).

37- La fête *n'*en deviendrait *que* plus belle. (Le Messenger, Acte IV, scène II, p.69).

38- Je *n'*ai *plus* à défendre *que* ma dignité. (Wilfried, Acte IV, scène III, p.71).

39- Votre mépris de la vie *n'*est *qu'*une manière de fuir la mort. (Le Notaire, Acte III, scène IV, p.53).

40- Le racisme *n'*est *qu'*une négation irréaliste de la finitude, une volonté vaine, insatisfaite de soi, qui se venge des limites qu'imposent à tout homme l'univers et l'histoire. (Le Notaire, Acte III, scène IV, p.51).

Au regard de ces énoncés, nous observons que le vocable «que» est précédé par les particules qui induisent la négation à savoir « n' », « ne plus ». Avec ces morphèmes de négation, le vocable «que» implique une valeur de négation. Ainsi, il prend la posture grammaticale de l'adverbe puisqu'il est syntaxiquement lié au prédicat verbal avec

lequel il forme un tout sémantique. Nous pouvons dès lors dire que ce morphème est appréhendé sous la posture d'un adverbe de négation.

En définitive, nous avons au cours de ce chapitre présenté l'évolution diachronique du morphème «que» du latin vulgaire jusqu'au français moderne en passant par l'ancien français et le moyen français. De plus, nous avons examiné le déploiement catégoriel de cette particule dans le corpus. De cette étude qui a porté sur les différentes natures du morphème «que» dans *La Croix du Sud*, nous avons observé que le morphème «que» apparaît sous trois catégories à savoir : le pronom comme le relatif et l'interrogatif ; la conjonction de subordination et l'adverbe dans son aspect comparatif, négatif, interrogatif et exclamatif. Ainsi, nous pouvons dire que chaque déploiement catégoriel du morphème «que» est assorti d'une fonction syntaxique.

CHAPITRE II : LES FONCTIONS DU MORPHÈME « QUE » DANS LA CROIX DU SUD

Dubois et *alii*⁵⁴ définissent la fonction comme « le rôle joué par un élément linguistique (phonème, morphème, mot, syntagme) dans la structure grammaticale de l'énoncé ». Il apparaît donc que la fonction se réfère à l'emploi d'un signe linguistique dans une chaîne parlée. Autrement dit, la fonction d'un mot s'oppose à sa « nature qui dénote l'aspect morphologique du mot et non son emploi syntaxique dans la phrase⁵⁵ ». L'on comprend à la suite de Dubois et *alii* que la fonction d'une unité lexicale s'appréhende en français sur l'axe syntagmatique, c'est-à-dire, sur l'axe qui consacre la réalisation d'un acte de parole suivant une organisation syntaxique des signes linguistiques en vue de produire un sens. Ainsi, nous pouvons noter que la notion de fonction est prioritaire dans la chaîne du discours. Ce faisant, il convient de savoir d'emblée quels peuvent être les critères identificatoires d'une fonction en français. De plus, quelles peuvent être les fonctions syntaxiques qu'assume le morphème « que » dans notre corpus ? Quelle incidence ces fonctions impliquent-elles dans la structure de la phrase chez le dramaturge camerounais ?

II.1. LES CRITÈRES D'IDENTIFICATION DE LA FONCTION DU MORPHÈME «QUE»

D'après Riegel et *alii*⁵⁶, la fonction d'un mot ou groupe de mots est le rôle que joue cet élément dans la structure d'ensemble de la phrase où il est employé. C'est pourquoi une fonction se définit toujours en termes relationnels : un adjectif sera par exemple épithète d'un nom, attribut du sujet / du COD ou apposé à un groupe nominal, de même qu'un groupe nominal sera, selon les théories syntaxiques, sujet du verbe ou de la phrase. C'est la raison pour laquelle un mot ne vaut, dans une structure syntaxique, que par le type de relation qui le caractérise, par rapport aux autres mots. Le morphème « que » assume effectivement des fonctions syntaxiques différentes dans *La Croix duSud* de Ngoué.

Toutefois, ces fonctions se définissent selon différents critères et, dans la pratique, se caractérisent dans certaines circonstances d'emploi par une conjonction de critères. On

⁵⁴ J. Dubois et *alii*, 1961, *op. cit.*, p.204.

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ M. Riegel et *alii*, *op. cit.*, p.207.

distinguera dès lors, les critères positionnels –les critères manipulatoires – les critères catégoriels et les critères interprétatifs.

II.1.1. Le critère positionnel

Il permet d'identifier la fonction syntaxique d'un mot donné suivant la place qu'il occupe par rapport à d'autres éléments de la phrase. C'est ainsi que lorsque le morphème «que» est précédé d'un substantif ou d'un pronom, il doit assumer une fonction particulière. De même, lorsqu'il est précédé d'un verbe transitif (direct et indirect) il assume une fonction autre. Nous avons les exemples suivants :

- 1- Mais au cas où vous voudriez *qu'*on vous prenne pour Bird, revêtez cette cagoule. (Judith, Acte IV, scène III, p.70).
- 2- Le discours *que* j'ai tenu à l'émissaire de monsieur Hotterman était clair. (Karmis, Acte II, scène VI, p.39).
- 3- Je doute *que* mes choix conviennent à votre Dieu. (Judith, Acte V, scène II, p.42).
- 4- Comment ai-je pu si longtemps être des vôtres partager et défendre des idées *que* rien ne fonde excepté l'intérêt et la volonté de puissance ? (Wilfried, Acte IV, scène II, p.66).
- 5- Ce *qu'*on attend du mot, c'est qu'il conserve intacte la distance qui sépare les nègres des autres hommes. (Wilfried, Acte I, scène I, p.8).

Dans les exemples ci-dessous, le morphème «que» apparaît tantôt après un verbe de volonté (1), de pensée (3), un substantif (2 et 4) ou après un pronom (5). Ici, les diverses positions dans lesquelles le morphème «que» apparaît, lui confèrent diverses fonctions. Ainsi, d'un point de vue syntaxique, le morphème «que», en variant des positions, change aussi de rôle dans l'énoncé. Dès lors, comparé au latin et à l'allemand où l'ordre des mots est plus libre, les fonctions sont préférentiellement marquées par des marques flexionnelles (déclinaisons) ; le français moderne est une langue où l'ordre des mots, quoique partiellement libre, joue un rôle essentiel dans la reconnaissance des fonctions.

Certains mots dits de relation tels que les prépositions et les conjonctions de subordination, servent le lien entre l'élément qui les suit et un autre élément de la phrase. Nous pouvons y joindre le morphème « que » en situation de conjonction de subordination. Ce cas de figure apparaît dans les exemples ci-après :

- 6- Il viendra, il sait *que* Myriam est morte. (Wilfried, Acte I, scène I, p.9).
- 7- Et s'il vous apprenait *que* Myriam était noire et sœur de notre père ?

De ces deux énoncés, il ressort que le morphème «que» est précédé des verbes à valeur transitive (« sait » et « apprenait »). Il est à noter que la syntaxe des verbes transitifs permet toujours à un verbe qui s'inscrit dans ce registre d'admettre un COD ou un COI. Le morphème «que», COD, se rapporte directement à un verbe qui le précède et auquel il est syntaxiquement lié. Ainsi, le rapprochement du morphème «que» aux verbes à valeurs transitives, lui permet de revêtir une fonction complétive.

II.1.2. Le critère manipulateur

Il associe certaines fonctions à des changements structurels dans l'économie de la phrase. Dans ce cas, l'on note que la fonction du vocable «que» change selon les structures dans lesquelles l'on l'appréhende. Autrement dit, la fonction est identifiée grâce à la modalité énonciative à laquelle se rapporte le procès énoncé. Ici, ce n'est plus la position qu'occupe le vocable «que» qui permet d'identifier sa fonction mais la modalité du procès. En nous référant à notre corpus, ce critère nous permet d'identifier les fonctions qu'assume le morphème «que» lorsqu'il est en début de phrase ou d'énoncé. Nous observons ce cas de figure dans les exemples suivants :

- 8- *Qu'*on écrase la vermine, et *que* disparaissent les races inférieures ! (Le Messager, Acte III, scène IV, p. 50).
- 9- *Que* les événements suivent leur cours! (Le Fils du Notaire, fixant durement Judith, Acte III, scène IV, p.49).
- 10- *Que* me veut-elle ? (Wilfried, Acte IV, scène V, p.80).
- 11- *Qu'*auraient-ils fait ? (Le Notaire, Acte V, scène III, p.87).

Les exemples ci-dessus mettent en exergue le morphème «que» qui, apparaissant en début d'énoncé, requiert des fonctions différentes. Dans ce cas, le positionnement de ce vocable n'implique pas *ipso facto* son rôle dans la phrase. Ici, seule la forme du procès permet d'identifier la fonction syntaxique de ce morphème dans chacun de ces énoncés. Ainsi, dans les énoncés 8 et 9, la fonction de la particule «que» est conditionnée par l'intention qui domine dans ce passage. Ce faisant, c'est la valeur exclamative de l'énoncé qui permet d'identifier la fonction du morphème «que» dans ces deux exemples. Par contre dans les énoncés 10 et 11, le morphème «que», se trouvant toujours en début d'énoncé, ne requiert pas la même fonction que dans les exemples précédents. Dans ces deux cas précis, le procès a une valeur interrogative ; c'est la volonté d'interroger mise en évidence qui a une incidence sur le rôle que doit jouer la particule «que» dans ces énoncés.

Il est à noter que le critère manipulatoire revêt une coloration intentionnelle en ce sens que c'est le sujet parlant qui attribue les fonctions différentes au morphème «que», qui a la même position syntaxique dans les énoncés différents. Toutefois, il est des cas où, seule la catégorie grammaticale à laquelle appartient ce morphème, lui permet d'assumer un rôle syntaxique dans un énoncé.

II-1-3- Le critère catégoriel

Le critère catégoriel spécifie la nature des éléments susceptibles de remplir une fonction donnée. La catégorie est en grammaire d'après Dubois et *alii*⁵⁷ «une classe dont les membres figurent dans les mêmes environnements syntaxiques et entretiennent entre eux des relations particulières.» Il s'agit d'un principe d'identification des fonctions syntaxiques du morphème «que» qui s'appuie sur la classe à laquelle appartient cette particule. C'est un fait bien connu, par exemple que la fonction attribut peut être remplie par un adjectif, un groupe adjectival, un nom, un groupe nominal, un pronom et même certains adverbes. Dans le cas de notre étude, l'identification du rôle syntaxique du vocable «que» est favorisée par la limitation de la particule dans son environnement paradigmatique. Autrement dit, c'est grâce à la classe grammaticale qu'on peut ressortir la fonction syntaxique de cette particule identifiée dans un acte de discours. Dans le corpus, nous avons le cas de l'emploi pronominal de «que» qui nous permet déjà de circonscrire son environnement fonctionnel dans un énoncé. Ce cas de figure est observé dans les exemples suivants :

- 12- Je m'explique à présent les regards condescendants *qu'*il me jette depuis plus de cinq mois. (Suzanne, Acte I, scène IV, p.19).
- 13- ...ils me retrouveront demain. L'espoir *que* vous représentez importe plus que ma personne... (Wilfried, Acte III, scène III, p.71).
- 14- Myriam cachait un secret *que* je suis décidé de percer ce soir. (Wilfried, Acte I, scène première, p.9).
- 15- On vous a chassé parmi ceux *qu'on* surveille en cas de troubles sociaux et *qu'on* envoie au front lorsque la vieille Europe nous réclame des soldats. (Suzanne, Acte V, scène première, p.83).

Les énoncés 12, 13, 14 et 15 mettent en exergue les morphèmes «que» qui, à partir de leur antécédent nominal, sont prédisposés à assumer les fonctions syntaxiques assignées à la catégorie des substantifs. Comme il reprend soit un substantif (12, 13 et 14) ou un autre pronom (15), le vocable «que» s'inscrit dans le registre des substantifs puisqu'il en assume

⁵⁷ J. Dubois et *al.*, 1961, *op. cit.*, p.79.

toutes les formes ou variations de son antécédent nominal ou pronominal. Ainsi, dans ces différents énoncés, le morphème «que» est en emploi pronominal, notamment relatif, puisqu'il est précédé d'un antécédent substantif et assume une fonction de complémentation. Comme un substantif et comme le relai d'un substantif, le pronom relatif peut, au-delà d'être un *translatif*, assumer une fonction de complément dans ces différents énoncés. Cela est perçu et identifié par le truchement de la classe à laquelle l'on peut le circonscrire.

Dans la pratique, il est évident que l'environnement *catégoriel* du vocable «que» le prédispose à acquérir des fonctions syntaxiques bien précises. Sauf qu'il est des cas d'emploi où il n'est pas facile d'identifier la fonction de cette particule au gré d'une catégorie grammaticale, en ce sens que le discours reflète parfois l'état psychologique des sujets parlant dans un contexte précis. Il est donc nécessaire d'interroger le fond de la pensée du sujet énonçant pour mieux dégager la fonction syntaxique de la particule «que» dans son discours ; d'où le critère interprétatif.

II-1-4-Le critère interprétatif

Le critère interprétatif, associé à l'identification d'une fonction syntaxique, a un rôle sémantique dans l'interprétation de la phrase. Ce type de définition est largement pratiqué par les grammaires traditionnelles qui instaurent une correspondance *bi-univoque* entre position structurale et rôle sémantique. Par exemple, en assignant au sujet le rôle d'agent, de patient ou de siège d'un état, on se fonde sur une interprétation logico-sémantique de la particule qui doit jouer ce rôle. Il s'agit en fait d'une pseudo-définition justement critiquée pour son inaptitude à fournir un véritable critère d'identification du rôle syntaxique d'un élément dans une phrase. En effet, l'on voit généralement que, dans les versions active et passive d'une même phrase, le changement de sujet ne s'accompagne pas nécessairement d'une modification des rôles des groupes nominaux concernés.

Dans notre corpus, le critère interprétatif intervient dans certains cas où le vocable «que» est en emploi «explétif» ou «béquille». Dans ce cas d'emploi où les tours marquent un certain type de sentiments comme « le souhait, le vœu, le fait», la particule «que» est saisie comme un « participe conjonctionnel qui est la marque du subjonctif⁵⁸ ». Nous observons ce cas de figure dans les exemples suivants :

⁵⁸ G. Fauconnier et B. Nola, *op.cit.*, p.57.

- 16- Vous m'en demandez trop. *Qu'*il me suffise de détruire le cercle d'Emeraude. (Pala, Acte IV, scène V, p.77).
- 17- *Que* les événements suivent leur cours ! (Le Fils du Notaire, Acte III, scène III, p.48).
- 18- *Que* vous choisissiez la mort ou la fuite, demain, plus personne, pas même un Nègre, ne parlera de vous. (Le Messenger, Acte IV, scène II, p.63).
- 19- *Qu'*on lâche l'échelle ou, mieux *qu'*on l'abatte ! (Karmis, Acte II, scène IV, p.33).

Les énoncés 16, 17, 18 et 19 offrent une configuration presque identique. Nous notons que le morphème «que» se trouve en attaque de phrase. Il apparaît difficile de définir la fonction syntaxique de la particule «que» dans cette posture où il n'a ni un antécédent verbal, ni un antécédent nominal ou pronominal, encore moins un antécédent adjectival ou adverbial. De ce fait, pour identifier sa fonction, il convient d'opérer une interprétation logico-sémantique de l'énoncé afin de l'en dégager. La fonction syntaxique du morphème «que» est facilement saisissable à travers l'intention ou le sentiment qui en découle de chacune de phrase à savoir le souhait (16), le vœu (17 et 18) et le fait (19).

Nous remarquons que c'est la conjonction de ces critères qui sert au plus près de corrélat de propriétés et définit généralement les fonctions qu'assume le morphème «que» dans *La croix du sud* de Ngoué. En effet, il apparaît évident qu'à l'usage, ni les critères positionnel, catégoriel, ni les autres, ne permettent généralement de définir véritablement, chacun à lui seul, une fonction assumée par cette particule «aux multiples facettes à cause de son étymologie confuse⁵⁹». Nous saisissons que le morphème «que» comme le précisent Fauconnier et Nola⁶⁰, «présente une multitude d'homonymes grammaticaux » dont un même schéma syntaxique différencié et associé à des spécificités interprétatives, détermine les fonctions différentes qu'il peut assumer⁶¹. Il convient dès alors de noter que définir la fonction du vocable «que» dans le discours théâtral de Ngoué implique une double considération à savoir grammaticale et logico-sémantique.

Si par sa nature, un vocable est propre à jouer tel ou tel rôle pour exprimer une pensée ou un sentiment, il est évident que c'est par son emploi qu'il est en relation avec les autres mots dont l'ensemble constitue la phrase⁶². Il convient de ce fait qu'on s'intéresse aux

⁵⁹ *Ibid.*, p.53.

⁶⁰ *Ibid.*

⁶¹ M. Riegel et alii, 1996, *op. cit.*, p.209.

⁶² J. Dubois et alii, 1961, *op.cit.*, p.15.

différentes fonctions proprement dites du morphème «que» dans *La Croix du Sud* suivant les critères énumérés précédemment.

II-2- LES DIFFÉRENTES FONCTIONS DU MORPHÈME « QUE »

Le morphème «que» est une particule qui apparaît dans des constructions différentes. Dans cette perspective, il ressort qu'il requiert à chaque emploi un rôle syntaxique spécifique, selon que les structures où il figure soient différentes les unes des autres. Par ailleurs, Fauconnier et Nola⁶³ notent que, généralement, le vocable «que» a en langue une valeur « de nominalisation, c'est-à-dire qu'il réduit la phrase ou l'élément qu'il commande». D'une manière fondamentale, les différents emplois de la particule «que» impliquent différents rôles syntaxiques qu'elle se doit de jouer dans divers contextes où elle apparaît. C'est dire que le changement de statut implique forcément la variation fonctionnelle de «que» selon le paradigme syntaxique où il figure. C'est à ce niveau qu'interviennent alors les critères énumérés précédemment dans la mesure où son statut fonction doit s'observer à partir d'un certain nombre de paramètres qui peuvent être catégoriel, manipulatoire, interprétatif, positionnel etc.

Dans notre corpus, nous observons que le morphème «que» assume divers rôles syntaxiques suivant les cas d'emploi. Ainsi, nous le saisissons en fonction de complément (d'objet, circonstanciel, déterminatif, d'adjectif etc.), en fonction d'attribut, complément de l'adjectif, etc. Il convient dès lors, que nous examinons ces différents cas fonctionnels du morphème «que» dans notre corpus.

II-2-1- Le morphème «que» en fonction de complément

Pour Dubois et *alii*⁶⁴,

On désigne sous le nom de complément un ensemble de fonctions assurées dans la phrase par des syntagmes nominaux (ou des propositions qui peuvent se substituer à eux) [...qui] peuvent être objets, directs ou indirects, constituants de syntagmes verbaux ou de phrases ou circonstants, constituants de syntagmes verbaux ou de phrase ; ils complètent le sens des syntagmes constituants de la phrase.

Il apparaît que cette définition du complément de Dubois et *alii* s'intéresse d'une manière générale aux différentes formes de fonction de complément qu'on puisse trouver dans une phrase et sont assumées par les particules ou groupes de mots dans différents

⁶³ G. Fauconnier et B. Nola, 1992, *op.cit.*, p.53.

⁶⁴ J. Dubois et *alii*, 1961, *op.cit.*, p.100.

syntagmes contenus dans une phrase. Autrement dit, la fonction complément permet de compléter ou d'apporter les informations nécessaires à un élément pivot qui peut être un verbe, un nom, un pronom, un adjectif etc. selon la configuration syntaxique opérante.

Dans *La Croix du Sud* nous observons que plusieurs cas d'emploi du morphème «que» permettent de l'appréhender en fonction de complémentation. Il peut tantôt être perçu comme complément d'objet, tantôt comme complément de détermination, ou encore avoir une fonction de circonstant.

II-2-1-1- Le morphème «que» en fonction du complément d'objet

Le complément d'objet est une fonction syntaxique qu'assument différentes lexies (ou syntagmes) dans des constructions verbales à valeur transitive. La transitivité peut être directe ou indirecte selon que la médiation entre le verbe pivot de nature transitive soit immédiate ou médiate. C'est ainsi qu'en grammaire, l'on parlera de complément d'objet direct ou d'objet indirect selon les cas de médiation (immédiate ou médiate).

D'une manière générale, le complément d'objet peut faire intervenir ou non une préposition entre le verbe transitif et l'élément de son « support d'incidence» dans une construction. Cela revient à dire que c'est l'implication de la préposition entre l'élément verbe et l'élément complément dans une construction verbale à valeur transitive qui permet de parler, soit d'un complément verbal à objet direct, soit d'un complément verbal à objet indirect.

Dans notre corpus, le morphème «que» assume la fonction de complément objet dans la mesure où, dans certaines constructions verbales, il apparaît comme le véritable «support d'incidence »⁶⁵ d'un verbe à valeur transitive. Dans ce cas de figure, la particule «que» s'illustre comme «le point de chute du verbe» transitif qu'il soit direct ou pas. Il complète dès lors le sens du verbe auquel il se rapporte. Il convient alors de noter que ce type de fonction s'opère lorsque «le support de sortie» «que» est conjoint à la valence verbale. Ce cas d'emploi est appréhendé dans les énoncés ci-après :

20- J'ignore ce *que* vous souhaiteriez que je ressente (Karmis, Acte II, scène IV, p.32).

21- Pourquoi supposer des arrière-mondes au-delà de *ce que* nous voyons tous ? (Axel, Acte III, scène II, p.45).

⁶⁵ G. Guillaume, 1965, *Temps et verbe*, Paris, Champion, P.37.

Les exemples 20 et 21 présentent les cas d'emploi du morphème «que» en fonction de complément d'objet notamment direct. Dans ces différents cas de figure, la particule «que» est précédée du pronom neutre *ce* qui est considéré comme son antécédent. Dans ces deux cas, nous observons que la fonction du vocable «que» s'appréhende par le truchement du verbe de la subordonnée. Autrement dit, la fonction syntaxique de «que» se donne par rapport à la valence du verbe de la subordonnée. Ainsi, dans l'exemple 20, la particule «que» est le point de chute du verbe à valeur transitive directe «souhaiteriez» dont il dépend syntaxiquement. Dans l'exemple 21, le vocable «que» est le support de sortie du verbe «voyons» qui est logé dans la catégorie des verbes à valeur transitive. Le «que» dans ce cas est COD de «voyons».

Nous percevons que le morphème «que», dans ces cas de figure précédemment évoqués, assume le statut grammatical du pronom relatif. Il se révèle alors comme le relai du pronom neutre «ce» dont la fonction dépend plutôt de la valence du verbe de la principale, c'est-à-dire du verbe qui le précède.

Outre ces cas de figures où le «que» objet direct sert de relai à un pronom, il est des cas de figures dans le corpus où il reprend un nom ou un syntagme nominal. Il assume tout de même dans cette configuration la fonction de complément d'objet lorsqu'il est rattaché à un verbe dont la valence est transitive. Ce cas de figure est illustré dans notre corpus à travers les énoncés ci-après :

- 22- Myriam cachait un secret *que* je suis décidé de percer ce soir même. (Wilfried, Acte I, scène 1, p.9).
- 23- Accepterai-je un héritage *que* mes proches me jeteront à la figure, et où d'autres liront une parenté inavouable ? (Wilfried, Acte I, scène IV, p.18).
- 24- Je m'explique à présent les regards condescendants *qu'*il me jette depuis plus de cinq mois. (Suzanne, Acte I, scène IV, p.19).
- 25- Je déplore la tournure *que* prend notre entretien. (Le Notaire, Acte I, scène IV, p.21).
- 26- Vous reprochez à mon père un sort *qu'*il n'a pas voulu. (Judith, Acte II, scène I, p.26).
- 27- Il me plairait de connaître les moyens *que* vous avez choisis pour réaliser vos serments. (Karmis, Acte II, scène V, p.37)

Les énoncés ci-dessus présentent le vocable «que» qui assume la fonction syntaxique du complément d'objet direct. Dans ces différents cas de figure, cette particule est précédée d'un substantif ou d'un syntagme nominal dont elle est le relai.

Dans l'exemple 22, la particule «que» reprend le substantif *secret* qui assume une fonction syntaxique par rapport à la valence du verbe «cachait» qu'introduit la principale.

Quant à «que» qui est en emploi anaphorique, il se rattache directement au groupe verbal « suis décidé de percer » qui a une prédication dans la subordonnée. Ce syntagme verbal implique une valeur de transitivité directe puisqu'il a un «support d'incidence extérieur» qui lui permet d'avoir une prédication pleine. Le morphème «que» est donc le COD du syntagme verbal « suis décidé de percer ».

Les exemples 23 et 24 laissent voir que le morphème «que» substitue respectivement les substantifs « héritage » et « regards » dont il incorpore les formes (genre et nombre). Ici, le «que» ne partage pas la même valence verbale avec ses antécédents qui se rapportent aux verbes contenus dans la principale à savoir « Accepterai » et « explique », alors qu'il est lié, par contre, aux supports verbaux de la subordonnée « jetteront » et « jette ». Ces derniers verbes ont des constructions à valeur transitive dans ces différents énoncés. À cet effet, ils admettent des supports d'incidence qui leur sont extérieurs avec lesquels ils constituent les syntagmes verbaux. Il s'agit alors de la particule «que» bien que cette dernière ait apparu avant le support verbal auquel elle se rapporte. Il ressort de cette description que la particule «que» est le COD des verbes « rejeteront » (23) et « jette » (24).

Concernant l'exemple 25, nous notons que le vocable «que» se rapporte aussi au verbe de la subordonnée « prend » et non à celui de la principale. Ici, le «que» est en emploi relatif (pronom) puisqu'il est le relais du substantif « tournure » dont il incorpore toutes les formes grammaticales (genre et nombre). Ce faisant, étant son antécédent, la fonction du substantif « tournure » s'appréhende par rapport au verbe « déplore » qui est le prédicat de la principale. Ainsi, le vocable «que» est saisi syntaxiquement comme l'élément de chute de la valence verbale de « prend » qui prédique dans la subordonnée. Dans ce cas de figure, il apparaît que la particule «que», pronom relatif, est directement liée au verbe « prend » avec qui il constitue un groupe verbal. Il joue donc le rôle grammatical de COD de « prend ».

Pour l'exemple 26, le morphème «que» est le substitut du substantif « sort » qui est considéré comme son antécédent. Dans ce cas d'emploi, la particule que se rattache à la valence du verbe de la subordonnée « n'a pas voulu ». Le vocable «que» complète le sens de ce syntagme verbal. Ce groupe verbal a une construction transitive directe puisque la sémantèse de l'élément verbal « voulu », pivot de ce groupe, apparaît faible. Elle est complète à partir du moment où ce verbe se rattache à un support à notion pleine qui lui est extérieur afin d'assurer une «prédication autonome». Le vocable «que» complète directement la sémantèse du prédicat verbal « n'a pas voulu » raison pour laquelle il est considéré comme

son COD. C'est-à-dire qu'entre les deux éléments, la médiation est immédiate et directe sans aucune interférence prépositionnelle.

Enfin, l'exemple 27 nous offre le même cas dans la mesure où le vocable «que» a un antécédent qui est «moyens». Le morphème «que» incorpore toutes les formes de cet antécédent (masculin pluriel) puisqu'il a influencé, du point de vue morphosyntaxique, la flexion du groupe verbal «avez choisis» avec l'apparition de la désinence sur la racine verbale. Ainsi, il ressort que la construction du verbe «avez choisis» est transitive notamment directe puisque ce prédicat verbal est mieux exprimé lorsqu'il s'appuie sur un support extérieur qui doit compléter la valence notionnelle du verbe «choisis». De ce fait, la particule «que» assume la fonction du COD du prédicat verbal avec «choisis».

De cette analyse précédente, nous observons que le morphème «que» en emploi relatif (pronom) assume parfois la fonction du COD par rapport au prédicat verbal de la subordonnée. Au regard de cette description, nous pouvons conclure que, bien qu'étant le relais d'un élément antécédent qui se rattache au prédicat verbal de la principale, le morphème «que» assume syntaxiquement une fonction complétive en rapport avec le prédicat verbal contenu dans la subordonnée. Plus qu'un outil d'enchâssement, le «que» relatif se rattache directement au verbe à valeur transitive dont il complète le sens. La médiation peut être directe entre les deux éléments ou indirecte lorsqu'il y a interférence d'une préposition. Ce dernier cas est illustré dans le corpus à travers l'exemple suivant :

28- Comment vous y prendrez-vous pour biffer ce qui est écrit et persuader la société idolâtre de l'écriture *que* ses zélés serviteurs se sont trompés...? (Wilfried, Acte I, scène I, p.8).

Dans cet exemple, le morphème «que» possède un antécédent nominal qui est «écriture». Servant de relais à ce substantif, la particule «que» assume une fonction syntaxique par rapport au support verbal «se sont trompés» contenu dans la subordonnée. Ce syntagme verbal est construit autour du noyau verbal se «tromper», qui admet dans ce cas de figure une construction valencielle transitive indirecte dans la mesure où, entre le support verbal et son point d'incidence qui est «que», s'interfère la particule prépositive «de». Même si formellement cette particule n'apparaît pas clairement, il est à noter que la morphologie du verbe «se tromper» requiert une double transitivité à savoir directe et indirecte. De ce fait, si la transitivité directe est assurée par le morphème réfléchi «se», il faut dire que celle indirecte est sous-tendue par la préposition «de» incorporée au verbe. Le

vocable est donc en construction transitive indirecte car il complète de manière indirecte la sémantèse du groupe verbal de la subordonnée « se sont trompés ».

Si l'identification de la fonction complément qu'assume le morphème «que» dans les énoncés précédemment analysés se fonde sur le critère catégoriel, il est à signaler tout de même qu'il est des cas d'emploi où ce morphème assume la même fonction mais ayant un antécédent verbal et non plus nominal ou pronominal. Dans ce deuxième cas de figure, c'est le critère positionnel qui nous permet d'identifier cette fonction assumée par cette particule. Ce cas de figure est récurrent dans notre corpus. Les exemples ci-dessous en témoignent davantage.

- 29- Il viendra, il sait *que* Myriam est morte. (Wilfried, Acte I, scène I, p.9).
- 30- Et s'il vous apprenait *que* Myriam était noire et sœur de votre père ? (Wilfried, Acte I, scène I, p.9).
- 31- On dit *que* vous m'appellez. (Karmis, Acte II, scène IV, p.31).
- 32- Vous exigez *que* je confirme une vérité redoutable, mais claire depuis hier. (Le Notaire, Acte I, scène IV, p.20).
- 33- On comprend *qu'*ayant trouvé sur sa route des êtres revêtus des couleurs de nuit, le Blanc voue à sa haine ces étranges étrangers. (Le Notaire, Acte III, scène IV, p.52).
- 34- Croyez-vous *que* seuls la morphologie et l'épiderme déterminent l'appartenance à une race ? (Wilfried, Acte I, scène I, p.8).
- 35- La seule manière pour un Blanc exploité de se sentir encore légal de ses frères est de croire *qu'*une mission d'aide et de civilisation incombe de toute éternité à la race blanche (Le Notaire, Acte III, scène IV, p.51).
- 36- On craignait *que* ma chair et mon sang ne les contaminent. (Karmis, Acte III, scène IV, p.54).
- 37- Craignez *qu'*une foule au paroxysme de la haine ne massacre un innocent. (Le Notaire, Acte III, scène IV, p.49).
- 38- Vous comprendrez très vite *qu'*aucune entreprise humaine n'aboutît, qui ne recouvre à la puissance de l'amour. (Le Notaire, Acte V, scène V, p.94).

Les exemples ci-dessus comportent le vocable «que» qui apparaît immédiatement après certains verbes à valence transitive directe. La position de cette particule lui permet d'être l'élément de sortie immédiate de la valence verbale qui la précède. Dans ce cas de figure, nous observons que la particule « que » s'appréhende comme une substance notionnelle qui complète la prédication du verbe contenu dans la proposition qui la précède. Ces verbes qui, syntaxiquement, ont comme point de chute la particule «que», relèvent d'un registre verbal

bien précis. Ils sont donc les verbes d'opinion : « savoir » (29), « croire » (35) et « craindre » (36 et 37) ; de « dire » (30, 31, 32 et 38). L'ensemble de ces verbes admettent des constructions transitives qui peuvent être directe, indirecte ou double selon les cas d'emploi. Ce qui laisse penser que ces verbes ne peuvent admettre comme support d'incidence de sortie, un élément capable de leur apporter des valeurs prédicatives incorporées puisque leur présence est obligatoire. Ainsi, lorsque cette place est occupée par la particule «que», il ressort que celle-ci assume entièrement la fonction complément du verbe qui le précède puisque la morphologie de ce verbe en exige.

Partant, nous pouvons dire que dans l'exemple 29, le vocable «que» se rapporte au verbe « sais » avec qui il forme un ensemble prédicatif. Le «que» est donc son complément d'objet direct puisqu'il n'a aucune médiation prépositionnelle entre les deux composantes. Il en est de même dans les exemples 30, 31, 32 et 38 où le morphème «que» se rapporte aux verbes « apprenait », « dit », « exigez », « comprend » et « comprendrez » dont il complète la sémantèse. Dans ces cas, le vocable «que», rattaché directement à ces supports verbaux, est en construction de complément d'objet direct.

Enfin, dans les énoncés 35, 36 et 37, le vocable «que» apparaît après les verbes « croire », « craignait » et « craignez ». La construction syntaxique de «que» est subordonnée aux prédicats que génèrent ces verbes qui sont fondamentalement transitifs. Ainsi, il est question pour le morphème «que» d'apparaître à la place qui exige une fonction de complément interne au verbe. Il ressort alors de cette description que le vocable «que» assume la fonction syntaxique du complément d'objet direct des verbes « croire », « craignait » et « craignez ».

De ce qui précède, il convient de noter que lorsque le vocable «que» apparaît immédiatement après un verbe d'opinion, de penser, de dire etc. (lesquels verbes sont morphologiquement transitifs direct, indirect ou double), il assume la fonction du complément d'objet (indirect ou direct) selon qu'il soit médié ou non au prédicat verbal auquel il se rapporte. Il est donc mis en exergue dans ce cas de figure le critère positionnel. Dans ces différents cas, la particule relève de la catégorie de conjonction de subordination pure.

Au-delà d'assumer la fonction syntaxique de complément d'objet (direct ou indirect) le morphème «que» apparaît aussi dans le corpus en fonction attributive.

II-2-1-2- Le morphème «que» en fonction de complément déterminatif de l'adjectif

D'une manière générale, l'on parle de la fonction du complément de l'adjectif dans un cas d'emploi où un vocable « placé auprès de cet adjectif [...] en précise le sens⁶⁶ ». Il s'agit de tout morphème qui, se rapportant à un adjectif qualificatif, «le détermine, le précise et en limite la portée⁶⁷ ». Dans notre corpus, nous notons le cas de figure où le morphème «que» apparaît auprès d'un adjectif qualificatif dont il en précise le sens. Il assume vis-à-vis à cet adjectif qualificatif la fonction de complément dans la mesure où il apporte des précisions claires au sujet de cet antécédent. Nous identifions ce cas d'emploi où le vocable «que» est complément déterminatif de l'adjectif dans *La croix du sud* à travers les énoncés suivants :

- 39- Il est vrai *que* les vieux sont habitués à la triste réalité (Le Notaire, Acte I, scène IV : 16)
- 40- Impossible que ce fût ma grand-mère ! (Wilfried, Acte I, scène II, p.10).
- 41- Il était nécessaire *que* je fusse ce que je suis ? (Wilfried, Acte II, scène II, p.29).
- 42- J'ai simplement trouvé risible *qu'*un nègre cherche le visage de Dieu dans une vieille mansarde et prétendre, par une nuit si brillante, que la lumière s'est éteinte. (Axel, Acte II, scène III, p.31).
- 43- Y a-t-il pire calamité pour un oiseau qui rêve d'espaces infinis *que* de replier ses ailes, son vol à peine pris. (Karmis, Acte II, scène V, p.36).

Les exemples ci-dessus présentent les différents cas d'emploi où le morphème «que», se rapportant à un adjectif qualificatif complète son sens. Syntaxiquement, le morphème «que» dans ces différents cas assume la fonction de complément de l'adjectif auquel il se rapporte.

Dans l'exemple 39, la particule «que» est précédée de l'adjectif qualificatif « vrai » qui a une valeur attributive car introduit par la copule « est ». Les deux éléments forment une ligature. Ici, le vocable «que» détermine son antécédent adjectival qu'est « vrai ». Concernant l'exemple 40, le vocable «que» est immédiatement précédé par l'adjectif qualificatif « Impossible ». Ainsi, se rapportant à ce qualificatif, nous pouvons dire que suivant l'ordre syntagmatique, le morphème «que» est en construction complément déterminatif par rapport à son antécédent qu'est le qualificatif « Impossible ». Pour ce qui est de l'exemple 41, la particule «que» se rapporte syntaxiquement à l'adjectif qualificatif « nécessaire » qui a un

⁶⁶ J. Dubois et alii, 1961, *op.cit.*, p.28.

⁶⁷ *Ibid.*, p.28.

emploi attributif. Ici, le «que» a donc une valeur déterminative en rapport avec cet antécédent adjectival ; raison pour laquelle il est complément déterminatif de l'adjectif « nécessaire ». Il en est de même dans l'énoncé 42 où le morphème «que» se rapporte à l'adjectif « risible » qu'il détermine. Dans cet exemple, le vocable «que» est le support complétif de son antécédent adjectival « risible »; dans ce cas, il est appréhendé alors comme son complément déterminatif. Enfin, dans l'énoncé 43, nous observons que la particule «que» se rapporte à l'adjectif « pire » bien que se trouvant éloigné l'un de l'autre. Ici, le morphème «que» permet d'apporter plus de précision à ce qualificatif. Il est à cet effet, du point de vue syntaxique, le complément de cet adjectif qualificatif.

De ce qui précède, nous observons que, le vocable «que», dans la plus part des cas, est complément des adjectifs en distribution attributive. Aussi a-t-on identifié dans notre corpus certains cas où il est en construction de circonstance.

II-2-1-3- Le morphème «que» en fonction de complément de circonstance

L'on parle de cette fonction lorsque la particule «que» est en construction circonstancielle. Pour Dubois et *alii*⁶⁸, on appelle complément circonstanciel, les constructions au sein desquelles un mot ou une particule lexicale «indique dans quelle condition ou dans quelle circonstance s'accomplit l'action marquée par le verbe». Il apparaît que cette définition de Dubois et *alii* s'inscrit fondamentalement dans la perspective de la grammaire classique, où pour définir la fonction de circonstance d'un mot dans un énoncé, l'on doit procéder à un test de questionnement. Ils le précisent en affirmant que « Les compléments circonstanciels répondent aux questions où ? quand ? comment ? pourquoi ? combien ? etc. posées après le verbe⁶⁹».

D'une manière précise, si le complément circonstanciel « indique les circonstances » de réalisation d'une action, il faut dire que ces circonstances sont généralement variées et diversifiées. Ainsi, nous pouvons noter que cela conduit à l'existence de plusieurs compléments de circonstances à savoir : les compléments circonstanciels⁷⁰ de temps, de lieu, de manière, de cause, de but, d'accompagnement, de prix, d'instrument, de moyen etc.

Dans notre corpus, le morphème «que» se trouve dans plusieurs cas d'emploi en construction circonstancielle. Dans ce cas de figure, il est généralement associé à une autre particule avec

⁶⁸ J. Dubois et *alii*, 1961, *op. cit.*, p.32.

⁶⁹ *Ibid.*

⁷⁰ Cette nomenclature des compléments circonstanciels est de Jean Dubois et *alii*, 1961, *op. cit.*, p.85.

laquelle il forme une locution conjonctive. Pour Fauconnier et Nola⁷¹, le morphème «que» « se trouve en corrélation avec des adverbes, des prépositions ou des adjectifs marquant avec lui une série de rapports logiques ou temporels.» Ces cas d'emploi sont alors illustrés dans la pièce théâtrale de Nguoué à travers les exemples suivants :

- 44- Je le sais au moins *autant que* vous. (Karmis, Acte II, scène IV, p.32).
- 45- Il fallait une raison peu commune *pour que* ce vieil homme abordât seul la nuit dans un porc... (Karmis, Acte II, scène IV, 35).
- 46- Ma fille, les circonstances doivent être extraordinaires, *pour qu'*une mère avoue...une telle conduite... (Axel, Acte II, scène VI, p.42).
- 47- *Quoi qu'*il advienne (désignant Wilfried) voici mon père. (Judith, Acte II, scène VI, p.42).
- 48- Ma fille est coriace. Elle préférera mourir *plutôt que* de se renier. (Suzanne, Acte II, scène première, p.43).
- 49- C'est moi qui ai alerté la ville *dès que* le visage ravagé de peur, ce faux Blanc m'a remis le message qui vous invitait ici. (Irma, Acte III, scène III, p. 47).
- 50- Ce matin *tandis que* nous sortions de la piscine du centre, j'ai vu les forces de l'ordre frapper un Noir à qui elles reprochaient de se tromper de trottoir. (Judith, scène I, scène III, p.14).

Dans les exemples ci-dessus, la particule «que» apparaît en construction conjonctive locutionnelle. Autrement dit, il s'assoie soit avec l'adverbe comme « autant » (44), « plutôt » (48) et « tandis » (50) ; soit avec la préposition comme « pour » (45 et 46), « dès » (49) ou encore un pronom comme « quoi » (47). Dans ces différents cas d'emploi de «que», il ressort que la locution formée assume une fonction de complément de circonstance dans la mesure où elle circonscrit la prédication du verbe dans un contexte bien précis qui revêt un rapport logique clairement énoncé.

En effet, dans l'énoncé 44, la locution conjonctive « autant que » introduit une circonstance analogique ou comparative. De ce fait, elle est le complément circonstanciel de comparaison du prédicat verbal « sais ». Quant aux exemples 45 et 46, la locution conjonctive « pour que » se rapporte respectivement aux verbes « fallait » et « doivent ». Dans ces deux cas d'emplois, la locution « pour que » apporte une précision aux prédicats verbaux qui s'inscrit dans une logique de but. Elle est donc complément de circonstance de but des verbes « fallait » et « doivent ».

Pour ce qui est de l'énoncé 47, la locution conjonctive « quoi que » se rapporte au présentatif verbal « voici ». Dans ce cas précis, « quoi que » introduit une circonstance de

⁷¹ G. Fauconnier et B. Nola, 1992, *op. cit.*, p.55.

concession. Cette locution assume donc la fonction du complément circonstanciel de concession par rapport au présentatif verbal « voici ». Par ailleurs, la locution conjonctive « plutôt que » observée dans l'exemple 48 introduit une circonstance de préférence ou d'opposition en rapport avec le prédicat verbal « préférera mourir ». Il apparaît dans ce cas de figure que cette locution conjonctive assume le rôle syntaxique du complément circonstanciel de préférence du syntagme verbal « préférera mourir ».

Concernant les exemples 49 et 50, les locutions conjonctives « dès que » et « tandis que » se rapportent respectivement aux prédicats verbaux « ai alerté » et « ai vu » autour desquels sont mises en évidence les circonstances de temps et de conséquence. Autrement dit, il se construit autour des verbes « ai alerté » et « ai vu » des logiques de circonstance de temps grâce à la locution « dès que » et de conséquence introduite par la locution « tandis que ». En clair, « dès que » est saisi dans l'énoncé 49 comme complément circonstanciel de temps de « ai alerté » et « tandis que » complément circonstanciel de conséquence de « ai vu ».

D'une manière générale, nous pouvons noter que le morphème « que » se caractérise par une mobilité fonctionnelle remarquable dans la pièce théâtrale de Ngoué. Il est aussi bien complément d'objet direct ou indirect selon la nature du verbe auquel il se rapporte, complément déterminatif d'un adjectif qualificatif parfois en emploi attributif ou encore complément circonstanciel. Toutefois, nous l'appréhendons aussi en emploi attributif puisqu'à défaut de compléter le prédicat ou le sens d'une particule dans la phrase, il lui confère un statut ou un attribut.

II-2-2- Le morphème « que » en fonction d'attribut

En grammaire, l'attribut est une fonction que peuvent assumer dans la phrase certains morphèmes appartenant à une catégorie de parties du discours bien précise. Pour Dubois et *alii*⁷², l'attribut en grammaire permet d'exprimer une « manière d'être ou la qualité dont l'énoncé reconnaît l'appartenance à quelqu'un ou à quelque chose par le moyen d'un verbe exprimé ou sous-entendu ». Il est question dans le cas d'attribut d'indiquer « la qualité donnée ou reconnue soit au sujet, soit au complément d'objet, par l'intermédiaire du verbe⁷³ ».

Dans notre corpus, le morphème « que » assume la fonction attributive dans plusieurs constructions. Nous l'observons à travers les énoncés suivants :

⁷² J. Dubois et *alii*, 1961, *op.cit.*, p.58.

⁷³ J. *Ibid.*, p.31.

- 51- Je me surprends parfois à me demander si j'ai vraiment été ce *que* j'aurais pu être. (Le Notaire, Acte I, scène IV, p.16).
- 52- Il était nécessaire que je fusse *ce que* je suis ? (Wilfried, Acte II, scène II, p.29).
- 53- Sur ce champ de bataille *qu'est* le monde, malheur aux fantassins à l'échine raide ! (Le Notaire, Acte I, scène IV, p.17).
- 54- Objectivement, vous n'aurez pu être que l'homme *que* vous êtes, et pas un autre. (Judith, Acte II, scène II, p.29).
- 55- Vous ne pouviez être *ce que* vous êtes, et rien d'autre. (Judith, Acte II, scène II, p.29).

Dans les exemples 51, 51, 53, 54 et 55, le morphème «que» assume le rôle syntaxique d'attribut en rapport avec le sujet auquel il se rapporte. En observant ces différents énoncés, nous nous rendons compte que la particule «que» a un antécédent soit nominal comme « bataille » (53) et « homme » (54) ; soit pronominal neutre comme «ce» (51, 52 et 55). Il apparaît de cette observation que les verbes contenus dans les propositions subordonnées ont le même statut, celui copulatif (avec la copule « être »). La copule « être » génère alors une prédication attributive dans certaines constructions comme nous avons observé dans nos différents cas précédemment présentés.

De manière précise, dans les exemples 51 et 52, c'est les groupes verbaux « aurais pu être » et « suis » qui permettent au vocable «que» de revêtir le statut fonctionnel d'attribut du sujet « j' » et « je ». De même, dans l'énoncé 53, le vocable «que» qui se rapporte au verbe copulatif «est» assume la fonction d'attribut du sujet inversé « monde ». Enfin, dans les exemples 54 et 55, la particule «que» assume la fonction d'attribut du sujet « vous » puisqu'il se rapporte à ce sujet par le truchement de la copule « êtes ».

Au regard de ce qui précède, nous pouvons dire que la particule «que» en fonction d'attribut dans *La croix du Sud*, relève de la catégorie du pronom relatif car, il a soit un antécédent nominal, soit un antécédent pronominal. Au-delà de la fonction d'attribut, cette particule est aussi perçue dans notre corpus comme un modificateur verbal.

II-2-3- Le morphème «que» en fonction de forclusif exceptif

Cette fonction est fondamentalement liée aux morphèmes «que» en emploi adverbial. Il est question de traduire une idée ou une opinion qui a une valeur exceptive ou restrictive. Dans ce cas de figure, le morphème «que» s'adjoint d'une manière générale à la particule de négation « ne » avec laquelle il forme une coalescence à valeur négative. Le «que» dans cette

construction marque l'exception. Dans cette perspective, Fauconnier et Nola⁷⁴ qui reprennent les propos de Damourette et Pichon, parlent de «que» «uniceptif»

Dans *La Croix du Sud* de Ngoué, cette construction où le vocable «que » est précédé de la particule de négation « ne » est récurrente. Ici, la fonction forclusive à valeur exceptive de «que» révèle un climat négatif qui parfois en association avec certains prédicats verbaux laisse voir plutôt une sorte d'obligation. Les cas d'emploi de la particule «que» qui assume la fonction de forclusion exceptive dans notre corpus d'étude sont consignés dans les exemples ci-après :

- 56- Il n'y a *que* l'homme petit qui ne veuille admirer. (Wilfried, Acte IV, scène III, p.73).
- 57- Vous n'aimerez *que* moi. (Axel, Acte V, scène II, p.85).
- 58- Moi, je n'avais *qu'*une hâte : en finir avec la vie d'étudiant, sortir d'une jeunesse trop vieille à mon goût... (Judith, Acte I, scène III, p.13).
- 59- Ce *ne* sont *que* des mots. (Wilfried, Acte I, scène IV, p.21).
- 60- Objectivement, vous n'aurez pu être *que* l'homme que vous êtes, et pas un autre. Vous ne pouviez être que ce que vous êtes, et rien d'autre. (Judith, Acte II, scène II, p.29).
- 61- Si chacun choisissait son existence au mépris de la sagesse divine, la terre n'aurait compté *que* des maîtres. (Suzanne, Acte II, scène II, p.29)
- 62- Il n'existe pas de maître sans esclave, mais *ne* devient esclave *que* l'esclave en puissance. (Suzanne, Acte II, scène II, p.30).

Ces exemples montrent les différents cas de figure où le morphème «que», précédé de la particule de négation « ne », fonctionne dans l'énoncé réalisé comme un outil marquant l'exception par rapport à ce qui est dit. Dans ces différents cas de construction, nous observons que le corrélatif ou la coalescence « ne...que », apparaissant autour des prédicats verbaux, marque une idée d'exception. Il s'agit là d'une sorte d'affirmation qui se fonde sur une particularité. En rapport direct avec le prédicat verbal, la coalescence de négation à valeur exceptive « ne...que » participe de l'orientation de la prédication qui ressorte des énoncés produits. Ainsi, le prédicat verbal est circonscrit dans un champ sémantique exceptif puisqu'il ne s'agit que d'une information bien précise.

Au regard de ces différentes fonctions syntaxiques qu'assume la particule «que» dans notre corpus, nous pouvons dire qu'en tant que morphème multifonctionnel, ce vocable laisse percevoir dans la pièce théâtrale de Ngoué des structures de phrases atypiques. L'on penserait

⁷⁴ G. Fauconnier et B. Nola, 1992, *op. cit.*, p.54.

tout au moins que la psychose qui se dégage de l'action décrite aurait conduit à une structuration des phrases particulières.

II-3- LE MORPHÈME «QUE» ET LA STRUCTURE PHRASTIQUE NGOUÉENNE

Dans cette partie de notre travail, il est question de montrer l'incidence de l'emploi de «que» dans la construction de la phrase dans le discours théâtral de Ngoué. La phrase est, du point de vue de la grammaire traditionnelle, «une unité de sens accompagnée, à l'oral, par une ligne prosodique entre deux pauses et limitée, à l'écrit, par les signes typographiques que sont, en français, la majuscule et le point⁷⁵». Pour Grevisse⁷⁶, la phrase résulte des «assemblages de mots ; [dont] chacun de ces assemblages, logiquement et grammaticalement organisés » permet à l'être humain de penser et de parler. Il distingue deux types de phrases à savoir simple et composée, chaque phrase est structurée en propositions selon le nombre de prédicat verbal qu'on y décèle. La proposition est entendue comme « un assemblage logique de mots se rapportant directement ou indirectement à un verbe, base de l'ensemble et au moyen desquels on exprime un fait, un jugement, une volonté, une sensation, un sentiment etc.⁷⁷».

L'étude du morphème «que», parfois introducteur des propositions à fonctions variées, nous invite aussi à observer et à décrire son implication dans la structuration de la phrase chez le dramaturge camerounais. Ce qui voudrait dire fondamentalement qu'il s'agirait pour nous de questionner «les assemblages logiques des mots»⁷⁸ par le truchement de la particule «que» dans notre corpus afin de dégager la particularité de la phrase dans le théâtre de Ngoué. Dans la pièce théâtrale de Ngoué, l'emploi récurrent de la particule laisse appréhender des structures phrastiques qui sont à l'image du psychodrame qui sous-tend le fond de cette œuvre. Ainsi, notre travail va consister à décrire et à analyser certaines propositions avec «que». Pour le faire, nous nous intéresserons tour à tour aux propositions indépendantes et subordonnées.

II-3-1- Le morphème «que» et la proposition indépendante

Pour Dubois et *alii*⁷⁹, « une proposition est dite indépendante lorsqu'elle exprime une idée complète qui se suffit à elle-même, qu'elle ne dépend d'aucune autre proposition et

⁷⁵- J. Dubois et *alii*, 1961, *op. cit.*, p.365.

⁷⁶-M. Grevisse, 1995, *op. cit.*, p.35.

⁷⁷- *Ibid.*

⁷⁸- J. Dubois et *alii*, 1961, *op. cit.*, p.132.

⁷⁹ *Ibid.*

qu'aucune proposition ne dépend d'elle ». Dans une phrase où l'on observe plusieurs propositions indépendantes, elles peuvent être soit juxtaposées lorsqu'elles sont séparées par une virgule ou un point-virgule, soit coordonnées lorsqu'elles sont séparées les unes aux autres par une conjonction de coordination. Dans notre corpus, nous identifions plusieurs cas des propositions indépendantes qui sont introduites par le morphème « que ». Les exemples ci-après en démontrent à suffisance :

63- : *Qu'il vous aide à y voir plus clair !* (Suzanne, apercevant Karmis, Acte II, scène III, p.31)

64- *Que sa volonté soit aujourd'hui et toujours !* (Le Messenger, Acte III, scène VII, p. 62)

65- *Qu'on écrase la vermine et que disparaissent les races inférieures !* (Le Messenger, Acte III, scène IV, p.50).

66- *Que les événements suivent leur cours !* (Le Fils du Notaire, Acte III, scène IV, p.49).

67- *Qu'on lâche l'échelle ou, mieux, qu'on l'abatte !* (Karmis, Acte II, scène IV, p.33).

68- *Qu'il reste et me serve dans la joie !* (Axel, Acte II, scène VI, p.40).

Les exemples ci-dessus présentent les différentes propositions indépendantes qui apparaissent avec la particule. Dans ces différents cas, l'on observe les indépendantes simples à l'instar de l'exemple 63, 64 et 66 et les indépendantes coordonnées comme c'est le cas des exemples 65, 67 et 68. Dans ce dernier cas de figure, les deux propositions indépendantes sont séparées les unes des autres par les conjonctions de coordination «et» (65 et 68) et «ou» (67). Ainsi, il apparaît que les indépendantes avec «que» ressortent de manière générale des phrases à valeur exclamative.

De ces différents exemples analysés, nous nous rendons compte que, dans la pièce théâtrale de Ngoué, le morphème «que» introduit les propositions indépendantes. Parfois, cette particule est en attaque de phrase. Toutefois, l'on le perçoit généralement dans les structures où le sujet énonçant complexifie les éléments linguistiques qui lui permettent de traduire sa pensée dans un acte de discours.

II-3-2- Le morphème «que» et la subordination

Dans la perspective de Grevisse⁸⁰, la classification des propositions subordonnées peut se fonder sur les fonctions qu'elles remplissent dans la phrase. Ces fonctions sont parfois impulsées par la particule qui les introduit surtout dans les cas de subordonnées en «que». Ces

⁸⁰ M. Grevisse, 1995, *op. cit.*, p.243.

fonctions, comme nous les avons décrites précédemment, sont généralement en rapport avec le prédicat verbal. C'est pour cette raison que Dubois et *alii*⁸¹ la définissent comme celle qui « complète ou modifie le sens de la proposition (principale ou subordonnée) dont elle dépend ». Dans le cas de notre travail, nous nous intéressons exclusivement aux propositions subordonnées introduites par le morphème « que » dans *La croix du sud* de Ngoué qui sont de divers ordres à savoir : relatives, complétives et conjonctives.

II-3-2-1- Le « que » dans la subordonnée relative

Il faut entendre par proposition subordonnée relative celle qui est introduite par un pronom relatif. Elle complète soit un nom, soit un pronom, exprimé dans la proposition précédente et qui est considéré comme son antécédent. Il n'est pas question pour nous ici d'analyser toutes les subordonnées introduites par les relatifs mais, de nous focaliser sur celles introduites par la particule « que » en emploi relatif. Ainsi, dans notre corpus, les propositions subordonnées introduites par le relatif « que » sont identifiées presque dans tout le discours théâtral de Ngoué. Les énoncés suivants nous présentent quelques cas d'exemple :

69- Myriam cachait un secret *que je suis décidé de percer ce soir*. (Wilfried, Acte I, scène I, p.9).

70- Je me rappelle, non sans nostalgie, les monômes *que nous formions dès les proclamations des résultats*. (Judith, Acte I, scène III, p.13).

71- Je déplore la tournure *que prend notre entretien*. (Notaire, Acte I, scène iv, p.21).

72- En misant nombreux sur la route du Nord, les parieurs prêtent à Wilfried un courage *qu'il n'a plus*, au risque de disparaître avant l'heure, toute la cité blanche. (Axel, Acte IV, scène première, p.64).

73- Comme un prince serre dans sa main un sablier croyant tenir un sceptre, comme un potentat à chaque toast *qu'il porte ... une clepsydre*, de même une civilisation, aussitôt née déclenche son compte à rebours. (Karmis, Acte IV, scène IV, p.34).

74- On se protège d'autant plus de la curiosité des gens *qu'on ne s'immisce pas dans leur vie privée*. (Axel, Acte I, scène II, p.11).

Ces différents énoncés laissent voir les cas de propositions subordonnées relatives introduites par le morphème « que ». Ainsi, pour mieux les étudier, nous présenterons nos analyses sous forme tabulaire. Dans ce tableau, nous allons consigner tour à tour le numéro de la proposition à analyser, la proposition en question, sa nature, sa forme et sa fonction. Le tableau suivant récapitule l'analyse de différentes propositions subordonnées relatives qui ressortent des exemples ci-dessus.

⁸¹ J. Dubois et *alii*, 1961, *op. cit.*, p.135.

n°	Propositions subordonnées à analyser	Nature	Forme	Fonction
69	« que je suis décidé de percer ce soir »	Subordonnée relative adjective	Introduite par « que », pronom relatif ayant pour antécédent « secret »	Epithète de « secret »
70	« que nous formions dès les proclamations des résultats »	Subordonnée relative adjective	Introduite par « que », pronom relatif ayant pour antécédent « monômes »	Epithète de « monômes »
71	« que prend notre entretien »	Subordonnée relative adjective	Introduite par « que », pronom relatif ayant pour antécédent « tournure »	Epithète de « tournure »
72	« qu'il n'a plus »	Subordonnée relative adjective	Introduite par « que », pronom relatif ayant pour antécédent courage	Epithète de « courage »
73	« qu'il porte ... une clepsydre »	Subordonnée relative adjective	Introduite par « que », pronom relatif ayant pour antécédent « toast »	Epithète de « toast »

74	« qu'on ne s'imisce pas dans leur vie privée »	Subordonnée relative adjective	Introduite par « que », pronom relatif ayant pour antécédent « gens »	Epithète de « gens »
----	--	--------------------------------	---	----------------------

Tableau n°1. Analyse logique de la subordonnée relative adjective.

Si cette première classe des subordonnées avec «que» complète le sens d'un antécédent nominal ou pronominal, il est à noter qu'on en trouve aussi dans le corpus une autre classe qui, ayant un antécédent verbal, complète le sens de ce dernier. Cette classe est donc appelée la classe des subordonnées complétives.

II-3-2-1- Le «que» dans la subordonnée complétive

Pour Dubois et *alii*⁸², « On appelle subordonnées complétives les subordonnées qui jouent le rôle de complément d'objet ou de sujet du verbe principal, ou d'attribut du sujet de ce verbe». Elles peuvent être introduites par une conjonction de subordination, par un mot interrogatif ou être construites sans aucun mot subordonnant. Toutefois, il convient de souligner que nous allons analyser à ce niveau les subordonnées complétives introduites par la particule «que». Ainsi, dans notre corpus, nous en repérons les cas suivants :

75- Mais je ne comprends pas *qu'un héritage entraîne celle du neveu.* (Suzanne, Acte I, scène I, p.7).

76- Et s'il apprenait *que Myriam était noire et sœur de votre père ?* (Suzanne, Acte I, scène I, p.9).

77- Je redoute *qu'un jour la mienne, prise de compassion pour son ancien mari, ne se retourne de moi.* (Axel, Acte III, scène III : 49)

78- On comprend *qu'ayant trouvé sur sa route des êtres revêtus des couleurs de nuit, le Blanc voue à sa haine ces étranges étrangers.* (Le Notaire, Acte III, scène IV : 52).

79- Mais au cas où vous voudriez *qu'on vous prenne pour bird*, revêtez cette cagoule. (Judith, Acte scène III : 70)

⁸² *Ibid.*, p.137.

80- J'ose espérer malgré les circonstances *que vous ne me conviez pas à une réunion d'affaires*. (Le Notaire, Acte I, scène IV : 16)

81- Mais il fallait bien *que je donne à ces grands enfants l'illusion* qu'en me servant ils servaient à quelque chose. Le vase saint, le graal, disparaît sous les lots tumultueux que défend une grise dentelle d'écume grimaçante. (Wilfried seul, Acte I, scène VI).

Ces différents énoncés laissent voir les cas de propositions subordonnées complétives introduites par le morphème «que». Ainsi, pour mieux les analyser, nous présenterons nos analyses sous forme tabulaire. Dans ce tableau, nous avons consigné tour à tour le numéro de la proposition à analyser, la proposition en question, sa nature, sa forme et sa fonction. Le tableau suivant récapitule l'analyse de différentes propositions subordonnées complétives qui ressortent des exemples ci-dessus.

N°	Propositions subordonnées à analyser	Nature	Forme	Fonction
75	« qu'un héritage entraîne celle du neveu »	Proposition Subordonnée Complétive interrogative indirecte	Introduite par « que » conjonction de subordination	COD de « ne comprends pas »
76	« que Myriam était noire et sœur de votre père ? »	Proposition Subordonnée Complétive interrogative	Introduite par « que » conjonction de subordination	COD de « apprenait »
77	« qu'un jour la mienne, prise de compassion pour son ancien mari, ne se retourne de moi »	Proposition Subordonnée complétive	Introduite par « que » conjonction de subordination	COD de « doute »
78	« qu'ayant trouvé sur sa route des êtres revêtus des couleurs de nuit, le Blanc voue à	Proposition Subordonnée complétive	Introduite par « que » conjonction de subordination	COD de « comprend »

	sa haine ces étrangers »			
79	« qu'on vous prenne pour bird »	Proposition Subordonnée complétive	Introduite par « que » conjonction de subordination	COD de « voudriez »
80	« que vous ne me conviez pas à une réunion d'affaires »	Proposition Subordonnée complétive	Introduite par que conjonction de subordination	COD de oser espérer
81	« que je donne à ces grands enfants l'illusion »	Proposition Subordonnée complétive	Introduite par « que » conjonction de subordination	COD de « fallait »

Tableau n°2. Analyse logique de la subordonnée complétive.

Outre les cas où le morphème «que» donne lieu aux subordonnées complétives comme nous démontront les exemples analysés précédemment, nous avons les constructions avec «que» introduisant plutôt les circonstances.

II-3-2-1- Le «que» dans la subordonnée conjonctive

Il s'agit à ce niveau d'examiner dans notre corpus les propositions subordonnées conjonctives à valeurs circonstancielles et qui sont introduites par le morphème «que» ou pour une locution conjonctive construite avec «que». Grevisse⁸³ les appelle «les subordonnées compléments circonstanciels». Elles se rangent en divers groupes suivant l'espèce de circonstance qu'elles expriment. Dans la même perspective, Dubois et *alii*⁸⁴ pensent que les « propositions subordonnées circonstancielles indiquent les circonstances qui entourent l'action principale, qui la déterminent, la motivent ou en expriment les conséquences, le but, etc. ». Partant, les propositions subordonnées circonstancielles au sein desquelles le morphème «que» apparaît ont différentes fonctions dans notre corpus. Nous les observons donc dans les énoncés suivants :

82- J'aimais Myriam *autant que j'aurais aimé ma mère.* (Wilfried, Acte I, scène I : 7)

⁸³ M. Grevisse, *op. cit.*, p.143.

⁸⁴ J. Dubois et *al.*, *op. cit.*, p.138.

83- Qu'elle soit en mon pouvoir et je vous la livre *à condition qu'elle ne nuise pas à mon fils*. (Le Notaire, Acte I, scène IV : 17).

84- Hans m'a promis de l'accompagner ici avant vingt-trois heures *pour qu'elle me dise au revoir*. (Judith, Acte I, scène III : 13).

85- Il fallait une raison peu commune *pour que ce vieil homme abordât seul la nuit dans un parc*. (Karmis, Acte II, scène IV : 35).

Ces différents énoncés présentent les cas de propositions subordonnées circonstancielles introduites par le morphème «que» en corrélation avec d'autres particules avec lesquelles il forme une locution conjonctive. Ainsi, pour mieux les analyser, nous présenterons nos analyses sous forme tabulaire. Nous y avons consigné tour à tour le numéro de la proposition à analyser, la proposition en question, sa nature, sa forme et sa fonction. Le tableau suivant récapitule donc l'analyse de différentes propositions subordonnées circonstancielles qui ressortent des exemples ci-dessus.

N°	Propositions subordonnées à analyser	Nature	Forme	Fonction
82	« autant que j'aurais aimé ma mère »	Proposition locution conjonctive	Introduite par « autant que », conjonction de subordination	Complément Circonstanciel de comparaison de « aimais »
83	« à condition qu'elle ne nuise pas à mon fils »	Proposition locution conjonctive	Introduite par « à condition que », conjonction de subordination	Complément Circonstanciel de condition de « livre »
84	« pour qu'elle me dise au revoir »	Proposition locution conjonctive	Introduite par « pour que », conjonction de subordination	Complément Circonstanciel de but de « a promis »
85	« pour que ce vieil homme abordât seul la nuit dans un parc »	Proposition locution conjonctive	Introduite par « pour que », conjonction de subordination	Complément Circonstanciel de but de « fallait »

Tableau n°3. Analyse logique de la subordonnée conjonctive.

Les subordonnées à valeurs circonstancielles mettent aussi en exergue diverses formes d'emploi du morphème «que». Il apparaît dans des constructions phrastiques qui permettent au personnage, par ricochet le dramaturge camerounais, de rendre compte de la complexité du drame racial qui ébranle tout le Sud.

En somme, ce chapitre nous a permis de mettre en exergue la problématique des fonctions du morphème «que» dans le discours théâtral de Ngoué. Ce faisant, nous avons d'abord examiné les critères susceptibles de nous conduire à l'identification de différentes fonctions syntaxiques assumées par cette particule dans notre corpus. De cette analyse, nous avons repéré quatre critères fondamentaux à savoir les critères positionnel, manipulateur, catégoriel et interprétatif. Ensuite nous nous sommes intéressés aux différentes fonctions syntaxiques du morphème «que» dans notre corpus. À cet effet, nous avons noté que cette particule est multifonctionnelle car elle assume les fonctions telles que : complément (d'objet du verbe transitif, de l'adjectif et de circonstance), attribut du sujet (dans les constructions copulatives) et en fonction de forclusif exceptif. Enfin, nous avons observé que l'emploi de la particule «que» a une incidence visible dans la structuration des phrases dans la pièce de Ngoué. C'est ainsi qu'en examinant la phrase ngouéenne, nous avons relevé deux types de propositions avec «que» à savoir indépendantes et subordonnées (relative, complétive et circonstancielle). De toutes ces analyses fondamentalement grammaticales, nous nous sommes rendu compte que l'incidence qu'a générée l'emploi multifonctionnel de «que» requiert une certaine valeur du point de vue discursif. Ce qui nous permet d'envisager la visée pragmatique du discours théâtral de Ngoué dans notre corpus.

CHAPITRE III : LES VALEURS PRAGMATIQUES DU MORPHÈME «QUE»

L'utilisation du morphème «que» dans notre corpus passe par les actes de langage des personnages. Dans la pièce théâtrale de Ngoué, l'inventaire de différents mécanismes de fonctionnement de la particule «que» conduit à une analyse de la typologie des discours en présence des procédés d'écriture. Ceci à partir d'une échelle de valeurs permettant de définir le personnage en fonction de la race, de son statut ou de sa position sociale.

Pour Austin, en pragmatique, la valeur est appréhendée comme une force qui permet à un acte de discours d'agir. Il définit la valeur comme un « caractère donné à un acte d'illocution, en vertu duquel cet acte (qui comporte déjà une «signification») doit être compris en ce moment de telle façon bien déterminée⁸⁵ ». Parler de la valeur dans un acte de discours c'est relever la portée de cet acte. Ainsi, dans la pièce théâtrale de Ngoué, l'emploi diversifié et récurrent de cette particule laisse la percevoir, au-delà de son ancrage fonctionnel purement grammatical, comme un support notionnel sous-tendant plusieurs valeurs qui se dégagent de cette écriture dramatique. Il apparaît que la variabilité du morphème «que» dans notre corpus ne saurait être un fait anodin en ce sens que le drame que peint Joseph Ngoué s'inscrit dans un contexte particulier dont la trame de cette œuvre se fonde sur une problématique de lutte permanente dans les communautés humaines. Dès lors, il convient de savoir quelle peut être l'implication idéologique de l'emploi redondant et varié du morphème « que» dans la pièce théâtrale de Ngoué. Autrement dit, quelles peuvent être les différentes valeurs idéologico-politiques qui se dégagent de l'emploi de la particule «que» dans notre corpus ? Notre travail sera fondamentalement axé sur le rôle social et contextuel de ce morphème et non pas sur son fonctionnement morphosyntaxique. Il sera précisément question pour nous de faire ressortir les valeurs telles que : idéologique, historique, sociale et même communicationnelle, à l'effet de montrer que le morphème «que» peut avoir un régime d'incidence autonome selon son contexte d'emploi.

⁸⁵ J. L. Austin, 1970, *op. cit.*, p.189.

III-1- LES VALEURS IDÉOLOGIQUES DU MORPHÈME «QUE»

Nous entendons par idéologie, un ensemble d'idées constituant une doctrine philosophique ou politico-sociale (etc.) qui se fonde sur des principes clairement établis. Elle peut être propre à un individu ou à une communauté. À cet effet, parler de la fonction idéologique, c'est définir la portée d'une idée (ou d'un mode de vie) qui peut être imposée ou peut s'imposer à une communauté. La visée idéologique se caractérise donc par une doctrine, des idées que les membres d'un groupe, d'un clan, d'une race imposent aux autres. Il s'agit d'une propension à la domination et à la soumission.

Dans *La Croix du Sud*, le principe ou la logique de domination raciale est de mise. L'idéologie de la domination raciale se veut donc prégnante. De ce fait, il va sans dire que la race blanche veut maintenir le *statu quo* dont elle est la principale bénéficiaire. Pour matérialiser donc cet esprit qui vise à maintenir une race sous la domination d'une autre, le dramaturge camerounais fait appel dans la plupart des cas du morphème «que» dont la variabilité d'emploi est subordonnée aux auteurs des actes de parole selon qu'ils soient du côté des dominants ou de celui des dominés. En d'autres termes, nous pouvons dire que l'inventaire de différents mécanismes de fonctionnement du morphème «que» dans notre corpus nous invite à questionner la typologie des discours en présence, eu égard aux sujets qui les énoncent ainsi qu'à leur statut social, pour cerner avec subtilité la portée idéologique de l'emploi de cette particule généralement considérée comme un «mot outil». Ainsi, il convient à ce niveau qu'on s'intéresse aux actes de langage qui laissent voir chez les personnages de Ngoué une certaine intentionnalité pouvant être relative à un esprit de domination ou à celui de dominé.

III-1-1- Les discours à visée raciste

Dans notre corpus, l'idéologie raciste est sous-tendue par les discours que produisent les personnages qui appartiennent à la classe dominante. Il s'agit des personnages issus de la race blanche. Les Blancs exercent un pouvoir autoritaire et de domination sur la race noire. C'est ainsi que l'infantilisation et l'infériorité du Noir apparaissent clairement dans l'interaction verbale entre les personnages. Le regard du dominateur est conditionné non seulement par l'image qu'il se fait de sa race, de ses liens généalogiques, mais aussi du sujet dominé.

De ce fait, tous les discours portent les estampilles d'une volonté manifeste d'imposer ce statut et de maintenir son protagoniste nègre dans un complexe permanent d'infériorité. Les actes de paroles se fondent sur certains préjugés, idées ou conceptions préconçus, à l'instar du «mythe du Noir», «fils maudit de Cham», éternellement aux prises à l'ignorance, la déraison, à l'impureté et devant être « attaché au piquet du besoin». Cette pensée est mieux cernée dans les discours racistes ci-après :

- 1- Cette maison doit vivre sous la poigne d'un vrai maître. Demeurez, j'augmenterai légèrement votre salaire. Trop d'argent rendrait les nègres indociles. C'est nécessaire de les attacher au piquet du besoin. Le salaire *ne* doit permettre *que* l'entretien de leur force de travail. (Axel, Acte II, Scène VI, p.38).
- 2- La naissance ne confère de droits qu'à nous seul pas question *qu'*on abandonne tant de richesses à des individus apathiques, rebelles au progrès, indifférents à la culture. (Le Messenger, Acte IV, Scène II, p.68).
- 3- Dieu n'aurait pas permis que le sein d'une Salisbury nourrit un enfant dégénéré. (Suzanne, Acte II, scène VI, p.42).
- 4- Je prends le ciel à témoin *que* ma fille est sans tâche. (Suzanne, Acte III, scène VI, p.61).

Dans ces différents exemples, nous voyons que les auteurs de différents actes de discours s'inscrivent de par leur pensée dans une même logique. Il s'agit de celle de la domination. Au premier cas de figure (1), Axel laisse comprendre par l'emploi de la coalescence négative à valeur injonctive « ne...que », que le Noir doit toujours être un sous-homme. Il faut que le salaire du Noir ne vaille absolument rien si ce n'est l'aider juste à satisfaire à la rigueur quelques besoins physiologiques ou naturels. Cette conception de la domination et de la suprématie de la race blanche est soutenue par Le Messenger à l'exemple 2. Pour lui, le Noir n'est pas fait pour le progrès donc il doit toujours rester en marge de l'évolution du monde. Son vrai statut est donc d'être au service du Blanc. Suzanne quant à elle (3 et 4) fait comprendre que sa fille n'aurait aucune filiation avec cette race maudite sur qui pèse toute la malédiction du monde.

De ce qui précède, cette description inspire un discours d'intimidation dans lequel les personnages dominants cherchent à imposer leur autorité en incitant à la peur ou en répandant l'inquiétude sur les personnages dominés. Le fils du Notaire et Le Messenger excellent dans le processus d'intimidation du Noir à travers des ordres émis dans un discours injonctif.

- 5- On n'aime *que* si cela vous coûte. (Le Fils du Notaire, Acte III, scène III, p.48).

- 6- *Que* les événements suivent leur cours ! (Le Fils du Notaire, Acte III, scène III, p.48).
- 7- *Qu'*on écrase la vermine, et que disparaissent les races inférieures. (Le Messenger, Acte III, scène IV, p.50).
- 8- *Que* vous choisissiez la mort ou la fuite, demain, plus personne, pas même un nègre, ne parlera de vous. (Le Messenger, Acte IV, scène II, p.63).

Dans ces différents cas de figure, nous observons que les locuteurs tels que Le Fils du Notaire et Le Messenger, tiennent un discours raciste et haineux. Pour ces deux personnages, il n'est pas question de négocier sur le sort de Wilfried Hotterman bien qu'il soit seulement soupçonné d'avoir eu une grand-mère qui aurait été de la race noire. Il faut que le ciel s'abattent sur lui, qu'il soit châtié impérativement. Ici, Le morphème « que » entre dans la combinaison avec d'autres mots en vue de la construction de la pensée des personnages dominants comme Axel, Le Fils du Notaire, Le Messenger, pour dominer les Noirs. Cette conception qui entend marquer fondamentalement le lien d'un système linguistique avec la nature mentale de l'homme attribue une activité intellectuelle aux sujets parlants.

Par ailleurs, au-delà du langage verbal, des exactions sont commises sous forme des mesures coercitives ayant pour objectif de prolonger la dynamique d'affaiblissement de la communauté noire dominée.

- 9- Lorsque les lois sont claires et les fautes évidentes....Aigles, *qu'*il disparaisse ! (Le Messenger, Acte III, scène VI, p.59).
- 10- Nous ne permettons pas *qu'*on s'imagine *que* son cas peut infirmer la règle établie. (Le Messenger, Acte III, scène IV, p.59).
- 11- On vous a chassé parmi ceux *qu'*on surveille en cas de troubles sociaux et *qu'*on envoie au front lorsque la vieille Europe nous réclame des soldats. (Suzanne, Acte V, scène I, p.83).

Nous observons que le morphème « que » sert de lien entre ce qu'on dit de quelqu'un ou de quelque chose (prédicat) et la désignation de ce dont on parle dans la phrase encore appelé thème. Bref, le morphème « que » sert de liaison ici et présente une structure régressive de l'énoncé dans le but de mettre en emphase le prédicat. C'est pour cette raison que son emploi laisse apparaître une intention qui permet d'apprécier l'image que le Blanc se fait et fait des Noirs. Dans l'exemple 9, il n'est plus question de tergiverser puisqu'on a déjà dit que Wilfried est de la race noire. À cet effet, il est souligné dans l'énoncé 10 qu'aucune circonstance

atténuante ne doit être accordée à Wilfried qui, hier, était de leur côté, c'est-à-dire celui des dominants. Être Noir c'est alors un péché dans ce Sud raciste. Puisque Suzanne (11) le caractérise bien. Le Noir n'est qu'un faire-valoir, il n'a été que depuis les siècles celui *qu'on envoie au front lorsque la vieille Europe nous réclame des soldats*.

De même, il se trouve un paradoxe puisqu'une minorité de Blancs dominés comme Bird (Le Messenger) et Axel (Maître d'hôtel de Wilfried Hotterman) méconnaissent leur situation de subalterne et se mesurent à leurs frères Blancs qui jouissent d'une aisance matérielle inadmissible. Ces marginalisés, même dans leur situation d'infériorité, donnent des ordres aux Noirs.

12- *Qu'on écrase la vermine et que disparaissent les races inférieures !* (Le Messenger, Acte III, scène IV, p.50).

13- Pourquoi scruter le ciel ? La vie n'est *que* terrestre. Nous imaginons les signes, nous inventons le sens. Les étoiles ne sont que des étoiles. (Axel, Acte III, scène II, p.45).

Par le morphème «que», nous comprenons dans ces deux énoncés du Messenger et d'Axel que même les plus derniers des Blancs dans *La Croix du Sud* se passent aussi pour maîtres devant les Noirs.

Pour tout dire, par l'emploi du morphème *que*, l'on se rend compte que dans certains discours, certains sujets parlants cherchent à subordonner la race noire. Il est question pour eux de faire ressortir leur intention raciste. Dans ces différentes intentions, la place du Noir est claire dans cette société raciste ; être toujours au service du Blanc pour un salaire d'honneur. Mais sauf que, face à cette situation d'injustice, certains Noirs du Sud se sont lancés à l'assaut contre ce traitement abject dont la race noire fait l'objet dans le Sud et surtout dans le monde en général.

III-1-2- La valeur du morphème *que* dans les discours des dominés

Les personnages dominés sont, entre autres, les Noirs et une minorité des Blancs qui sont marginalisés par leur communauté comme Bird (Le Messenger). Son fonctionnement est sous les ordres d'un supérieur comme on le verra avec Axel. Quoi qu'il en soit, le discours des personnages dominés est avant tout un discours de contestation des injustices subies.

Comme l'a souligné Marthe-Isabelle Atangana Abolo⁸⁶ : « la marginalisation des Noirs authentiques (Karmis, Pala) ou des mulâtres (Wilfried et sa tante Myriam), se heurtent à une résistance contre les violences et les dérives d'un système discriminatoire». Les Noirs du Sud sont donc antiracistes. Ils combattent alors pour la libération de la race noire. Les discours qu'ils tiennent revêtent de fond en comble cette intention de voir le Noir un jour libéré du joug de la domination des Blancs. Les exemples ci-après en démontrent davantage :

14- Vous m'en demandez trop. *Qu'il* me suffise de détruire le cercle d'Emeraude. (Pala, Acte IV, scène V, p.77).

15- Je veux juste m'adresser aux étoiles et leur montrer *qu'il* me reste encore assez de courage pour affronter la ville. (Wilfried, Acte IV, scène VI, p.80).

16- Le discours *que* j'ai tenu à l'émissaire de monsieur Hotterman était clair. (Karmis, Acte II, scène VI, p.39).

À l'observation de ces exemples, nous pouvons dire qu'il s'agisse de Pala, de Karmis ou encore de Wilfried, que ces personnages se caractérisent par leur penchant pour la justice. Dans leurs différents discours, le vocable « que » permet d'apprécier leur posture jusqu'au boutiste, puisqu'ils veulent rétablir quels que soient les moyens, la justice dans le sud raciste. Leurs actes démontrent à cet effet leur intention d'en découdre avec ce fléau qui traumatise les Noirs et reconforte les Blancs. Dans cette lutte contre le racisme, les Noirs de peau et de sang sont rejoints par Judith, la non supposée fille de Wilfried si l'on s'en tient aux dires de Suzanne, sa mère. Ainsi, Judith qui, sans toutefois partager les liens de race avec les opprimés, les soutient radicalement. Son soutien indéfectible aux Noirs cache son intention antiraciste puisqu'elle estime que Wilfried reste et demeure son père. Ainsi affirme-t-elle : « Quoi qu'il advienne (désignant Wilfried) voici mon père.» La valeur de son discours est plus perceptible à travers les énoncés ci-après :

17- N'espérez rien de moi. Tout nous sépare. Dire *que* demain, pour vous aussi, le soleil brillera. (Judith, Acte III, scène III, p.47).

18- Je doute que mes choix conviennent à votre Dieu. Aucun destin n'est mien *que* ne fondent mes actes. (Judith, Actes II, scène VI, p.42).

19- Un Blanc qui, dans ce Sud, n'a été sa vie durant *qu'un* maître d'hôtel. (Judith, Acte IV, scène III, p.70).

⁸⁶ M.-I. Atangana, Abolo, 2011, *Comprendre La Croix du Sud de Joseph Ngoué, étude critique*, Yaoundé, CLÉ, p.51.

Dans ces différents discours de Judith, l'emploi de « que » permet de saisir son intention d'engager au côté des opprimés une lutte contre l'idéologie de domination raciale dans le Sud. Il apparaît qu'elle refuse de jouir des privilèges que lui offrirait sa supposée appartenance à la race blanche en ce sens que sa mère dit qu'elle ne serait pas la fille de Wilfried. Elle refuse l'offre de sa mère et s'engage activement au côté des Noirs pour combattre l'injustice et la marginalisation. Elle tente même de ridiculiser les Blancs comme Axel qui, se croyant Blanc et supérieur aux autres, n'est qu'au service des autres Blancs. Ce qui n'est pas différent avec un Noir qui est au service du Blanc.

III-1-3- La mutation des positions discursives

Une mobilité actancielle s'observe dans la pièce théâtrale de Ngoué. Les personnages changent de statut et de rang social en fonction de la découverte de certaines vérités à leur sujet. À titre illustratif, nous avons Wilfried Hotterman qui passe du statut de Blanc estimé par sa communauté à celui d'un nègre à la peau blanche qui est méprisé et traqué à la mort. Il apparaît que la pièce théâtrale de Ngoué procède à un dévoilement général de l'imposture qui caractérise les personnages mis en exergue. Il convient dès lors d'observer les énoncés suivants :

- 20- On dirait *que* le ciel ne lance tant d'éclat que pour mieux voir et juger une dernière fois. (Wilfried, Acte IV, scène II, p.66).
- 21- Myriam cachait un secret que je suis obligé de percer ce soir même. (Wilfried, Acte IV, scène II, p.66).
- 22- Accepterai-je un héritage *que* mes proches me jetteront à la figure, et où d'autres liront une parenté invouable ? (Wilfried, Acte I, scène IV, p.18).

Dans ces discours tenus par Wilfried, la particule «que» est dans une construction subordonnée de manière générale. De cette structuration de l'énoncé, nous relevons que cette particule permet d'appréhender l'intention de Wilfried. Ce personnage qui, jadis vénéré dans la communauté blanche, se caractérise par un sentiment de trouble suite à la découverte de sa filiation à la race noire. Dans une communauté raciste où le châtiment est connu d'avance pour les pareils cas, Wilfried sait qu'il n'échappera pas à l'inévitable : la mort. Le changement de statut chez ce personnage le prédispose à un sort tragique puisqu'il sera un Blanc rejeté par les Blancs qui ne pense pas être accepté par les Noirs car ayant, lui aussi, pacté avec le diable du racisme.

Un autre cas de mutation de position concerne Suzanne qui est amenée à réajuster sa position pour éviter de sombrer dans les méandres du déshonneur. Elle tente de s'accrocher à son ancien statut tout en niant un mari qui ne mérite plus de l'être parce qu'il est soupçonné d'être Noir. L'emploi de *que* dans son discours laisse apprécier son intention de se départir d'un mari avec qui elle a eu à passer de bons moments jouissant des privilèges alloués à leur statut de Blanc.

23- Il arrive *qu'une* idée, un sentiment s'emparent d'une âme et lui enlèvent jusqu'à l'envie d'aimer. (Suzanne, Acte V, scène II, p.85).

24- Et s'il vous apprenait *que* Myriam était Noire et sœur de votre père ? (Suzanne, Acte I, scène première, p.9).

25- Je m'explique à présent les regards condescendants *qu'il* me jette depuis plus de cinq mois. (Suzanne, Acte I, scène IV, p.19).

26- Plût au ciel *qu'elle* le fût entièrement. Un écran, un mal qu'une femme de mon rang ne saurait supporter. (Suzanne, Acte I, scène IV, p.23).

Dans ces différents discours tenus par Suzanne, nous pouvons relever que ce personnage est partagé par un sentiment de regret et même du dégoût à l'égard de son ancien mari ; sentiment né après la découverte des origines de Wilfried. Ce sentiment l'amène à changer de situation et même à nier celui avec qui elle a partagé des privilèges de la race blanche ensemble durant un long moment de leur vie. Tout comme Suzanne, Axel, leur ancien domestique se caractérise aussi par la propension au changement de statut. Il pense que la chute de Wilfried lui sera bénéfique puisqu'il va prendre sa place de maître et Wilfried inversement, sa place de domestique. Son discours l'illustre davantage.

27- Sachant désormais ce *qu'il* est, mon ancien maître n'aura ni le courage de se révolter, ni la force de me nuire. (Axel, Acte II, scène VI, p.40).

28- *Qu'il* reste et me serve dans la joie ! je serai magnanime, et surtout je m'offrirai un plaisir chaque fois *qu'entre* ces murs ma voix retentira : « Allez ouvrir Wilfried ! Wilfried, apprêtez mon cheval, faites venir Karmis, conduisez les invités au salon d'honneur ! » (Axel, Acte II, scène VI, p.40).

De son côté, au regard de ces discours, Axel passe tout d'un coup de son état de maître d'hôtel (domestique) à celui d'un vrai maître comme il s'estime être de la race blanche. De même, Le Messenger, sous la cagoule, possède un pouvoir qui s'efface devant la médiocrité de sa personnalité sous son véritable nom de Bird. Le dévoilement des origines du Fils de Notaire aussi, le dépouille de sa grandeur.

De manière générale, l'on constate que ces divers cas de changements de positions entraînent un nouveau discours approprié à la nouvelle position que chaque personnage, par l'usage de la particule *que* dans ses diverses configurations, veut (ou non) s'offrir. Ce discours devient plus pacifique, coopératif et tolérant chez Wilfried Hotterman. Par contre, chez Axel, il s'agit d'un discours arrogant, violent et rebelle. Chez Suzanne, le discours est austère et impossible puisqu'à la fois menaçant et sentencieux bien qu'apeuré. Chez Bird, l'on observe un discours qui met en exergue un engrenage de forces conflictuelles entre dominants et dominés.

Pour mieux cerner ce rapport entre dominés et dominants dans l'œuvre de Ngoué, nous voyons qu'avec l'emploi du morphème «que», les personnages de cette œuvre théâtrale construisent une idéologie autour du racisme. Et la mutation des positions reflète fondamentalement la mobilité aussi bien catégorielle que fonctionnelle de cette particule dans les différents énoncés.

À partir d'une considération définitionnelle, la pragmatique est la partie de la linguistique qui étudie les rapports entre la langue et l'usage qu'en font des locuteurs en situation de communication. Il s'agit de l'étude des présuppositions, des sous-entendus etc. qu'on peut identifier dans un acte de langage. La langue a, d'une manière générale, pour fonction essentielle de favoriser la transmission d'information. Sauf qu'on pourrait réduire l'usage du langage à la production d'assertions dont le sens se limiterait à la représentation d'un état de choses. La philosophie analytique anglaise (Austin et Searle) a montré que la langue est d'abord un moyen d'agir sur autrui. Cette conception met en valeur la force intrinsèque de tout acte d'énonciation : tout locuteur, quand il énonce une phrase dans une situation de communication donnée, accomplit un acte de langage qui instaure un certain type de relation avec l'allocutaire. Comme tout acte, un acte de langage vise à modifier un état de choses existant.

Il convient de distinguer les actes de langage conditionnés et sanctionnés par une institution sociale de ceux qui s'accomplissent indépendamment d'un tel ordre dans les interactions quotidiennes : les actes institutionnels et les actes de langage ordinaires.

Les actes de langage institutionnels sont ceux accomplis dans le cadre d'une institution (religieuse, judiciaire, etc.) et ne sont réalisés effectivement que s'ils sont reconnus par elle. En particulier, le locuteur doit être autorisé par l'institution pour que sa parole ait la force d'acte. Nous avons enfin les actes de langage ordinaires produits par des personnes qui s'en

servent librement dans le cadre des interactions quotidiennes. C'est cette dernière vision d'actes, c'est-à-dire, les actes de langage ordinaires qui vont nous intéresser dans le cadre de notre travail. Nous les observons dans les énoncés ci-après :

- 29- Je doute que mes choix conviennent à votre Dieu. Aucun destin n'est mien que ne fondent mes actes. (Judith, Acte II, Scène VI, p.42).
- 30- Que je suis son vrai père. (Axel, Acte III, Scène première, p.44).
- 31- J'ai voulu détruire Hotterman et rappeler à sa fille *que* la race importe plus *que* le succès scolaire. (Irma, Acte III, Scène III, p.47).
- 32- Qu'on écrase la vermine, et *que* disparaissent les races inférieures ! (Le Messenger, Acte III, Scène IV, p.50).
- 33- On n'entend pas grand-chose à ce *que* vous voulez dire. (Le Messenger, Acte III, Scène IV, p.53).
- 34- Je prends le ciel à témoin *que* ma fille est sans tâche. (Suzanne, Acte III, Scène VI, p.61).
- 35- Permettez *que* je montre une dernière fois dans ce qui fut mon bureau. (Wilfried, Acte II, Scène VII, p.62).

La réalisation effective des actes de menace, de témoignage, de tricherie etc. s'opère ici par des moyens exclusivement linguistiques. Cette réalisation de l'énoncé participe de la mise en exergue d'un acte de parole qui s'inscrit dans la perspective d'Austin⁸⁷ pour qui «dire c'est faire». La langue qui met à la disposition du locuteur diverses formes lexicales et grammaticales à travers lesquelles l'on peut accomplir un acte, se suffit à elle-même. Ce faisant, s'il n'est pas effectué dans le cadre d'une institution, l'acte de langage ordinaire n'est pas indépendante de toute détermination sociale. Ainsi, un locuteur peut donner un ordre à autrui seulement si dans des circonstances déterminées, la hiérarchie sociale le lui permet.

III-2- LA VALEUR ILLOCUTOIRE

Le concept de valeur illocutoire des actes de langage a été mis sur pied par le philosophe allemand Austin. Cette notion s'est forcément inscrite dans une perspective dynamique en pragmatique du langage. Partant, Austin a dû à un moment abandonner la distinction entre énoncés constatifs et ceux performatifs pour afin dire que tout acte de parole est d'une manière générale d'essence performative. De ce dernier pôle, l'on retiendra que la parole est action en ce sens que la simple production d'un énoncé peut être, en elle-même, un acte qui permet d'agir par la parole. Ainsi, en nous intéressant à la valeur illocutoire dans

⁸⁷ J. L. Austin, 1970, *op.cit*, p.172.

notre corpus, nous allons tour à tour analyser les caractéristiques des actes illocutoires et ressortir la valeur exceptive de certains actes de parole où le morphème *que* apparaît.

III-2-1- Les caractéristiques des actes de langage des personnages

Les actes de parole dans l'œuvre dramatique de Ngoué reposent sur une convention sociale implicite qui associe à l'intention des personnages de cette communauté raciste du sud des expressions linguistiques particulières. Dans cette pièce théâtrale, les Blancs ont un langage particulier qui se fonde sur des principes et des conditions de réalisation spécifiques. Ainsi, l'acte de parole réalisé relève d'une intention qui est soit injonctive, interrogative ou même impérative. Réaliser un acte de discours, revient donc à échanger sa pensée, ses idées et même ses intentions avec autrui, ou encore avec le monde extérieur. Il faut dire que cette réalisation s'intègre dans un environnement où chaque acteur est porteur d'une vision spécifique. Nous observons cette logique discursive dans les énoncés suivants :

36- *Qu'*ils échangent ma vie aujourd'hui contre celle des otages, ils me retrouveront demain. (Wilfried, Acte IV, Scène III, p.71).

37- Quelle malédiction qu'une flèche *que* l'on tire et qui vibre la nuit, au-dessus des mortels ! (Suzanne, Acte V, Scène V, p.88).

38- Je vois. Mais *que* faire ? (Wilfried, Acte II, Scène II, p.29).

39- J'ai parfois l'impression *que* vous le détestez. (Suzanne, Acte II, Scène première, p.27).

40- Je déplore la tournure *que* prend notre entretien. Il vaut mieux *que* j'aie retrouvé mes étoiles. (Le Notaire, Acte I, Scène IV, p.21).

41- Ce ne sont *que* des mots. (Wilfried, Acte I, Scène IV, p.21).

42- Il n'existe pas de maître sans esclave, mais ne devient esclave *que* l'esclave en puissance. (Suzanne, Acte II, Scène II, p.30).

Ces énoncés dont les locuteurs sont Suzanne (36, 37, 39 et 40), Wilfried (38 et 41) et Le Notaire (40) mettent en évidence des intentions sous-jacentes qui ont trait à la condition que vivent les personnages de Ngoué dans ce Sud raciste. Ces actes de parole définissent des droits et des devoirs qui régissent le mode de vie dans cet espace raciste. En l'accomplissant, le locuteur se donne un rôle comme le fait Suzanne (42, 37) qui se reconforte dans sa posture d'appartenance à la noblesse blanche. Wilfried quant à lui, se trouve abattu et condamné pour une cause dont il ignore réellement la véracité des faits établis contre lui.

Ces différents personnages qui réalisent des propos sont censés garantir la teneur de leur propos et demander à leurs protagonistes de partager leur vision et leur croyance. Ces

énoncés poussent donc l'allocutaire à réagir. Dès lors, nous réalisons que les locuteurs cherchent à imposer leur point de vue à leur vis-à-vis.

III-2-2- La valeur illocutoire : cas des tournures exceptives avec «que»

Les philosophes de l'école d'Oxford à l'instar d'Austin et Searle dont la thèse centrale est exprimée par le slogan « Quand dire c'est faire »⁸⁸, ont tenté de déterminer ce que l'on fait dans l'acte de parler en intégrant dans cette action inhérente à la parole, une part plus étendue de l'activité humaine. Ils ont établi une classification des actes de parole, insistant sur les expressions dont on ne peut établir la sémantique sans y inclure une partie au moins de leur pragmatique. Dans *La Croix du Sud*, l'acte de langage possède une force illocutoire qui s'applique à un contenu propositionnel représentant un état de choses. C'est ce que Searle⁸⁹ résume en ces termes : « tout locuteur, quand il énonce une phrase dans une situation de communication donnée, accomplit un acte de langage, qui instaure un certain type de relation avec l'allocutaire. Comme tout acte, un acte de langage vise à modifier un état de choses existant ».

Ainsi, nous observons cette valeur illocutoire qui marque soit l'ordre ou l'exception à portée injonctive dans les énoncés suivants :

43- *Qu'on lâche l'échelle ou mieux, qu'on l'abatte !* (Karmis, Acte II, scène IV, p.33).

44- Mon sang n'a fait *qu'un* jour. Et si, pour venir ici, nous n'avions pas pris des chemins différents, ce misérable aurait vu plus d'étoiles *que* n'en contient le ciel. (Karmis, Acte II, scène IV, p.34).

45- Je ne tolérai pas *qu'un* valet manque de respect à ma fille. Allez-vous en ! (Wilfried, Acte II, scène VI, p.39).

46- Cet imposteur me méprisait, ne voyant en moi *que* le fils de mon père. (Irma, Acte III, scène III, p.47).

Les exemples 43, 44, 45 et 46 sont des actes de langage au sein desquels les locuteurs confèrent des intentions différentes au discours. Dans le discours de Karmis (43 et 44), l'emploi de « que » en attaque d'énoncé et ayant un relai dans sa suite, confère à ce dire une intention de suivre un ordre aussi bien social que naturel. Le discours de Karmis présente une certaine exception qui tend à s'imposer puisqu'il pense que, quel que soit ce que font les Blancs au Sud, la situation va changer. Quant au discours de Wilfried (45), l'on note une

⁸⁸ *Ibid.*, p.174.

⁸⁹ J. Searle, 1972, *Les actes de langage*, Hermann, (traduction), p.183.

exception par rapport à ce qu'on peut faire à sa fille quoi que son père soit accusé d'appartenir à la race châtiée dans le sud de Ngoué. Chez Irma (46), l'on peut noter que la coalescence « ne...que » marque une exception vis-à-vis de la considération que lui accorde ses frères de race du Sud. Il est donc marginalisé. Ce qui voudrait dire, en d'autres termes, que ce personnage, bien qu'étant un Blanc, ne peut s'offrir toute sorte de bonheur possible.

Les tournures exceptives ou forclusives dans notre corpus laissent voir un environnement de lutte raciste où les actions des uns et des autres ont des limites à ne pas franchir. La forclusive rend donc impérative ce qu'on doit faire. Ce qui suscite des questionnements divers sur sa réalisation ou son acceptation par l'environnement de l'énonciation. Ainsi, le questionnement est donc un mode de discours qui permet d'observer la force illocutoire d'un acte de parole.

Un acte illocutoire (ou illocutionnaire) est l'acte de langage proprement dit ; c'est ce que fait le locuteur en parlant conformément à une convention reconnue : poser une question, donner un ordre, faire une promesse,...Sa fonction première et immédiate est de modifier la situation des interlocuteurs. Cet acte accompli dans la parole même, peut être paraphrasé par un performatif et correspond à une convention de la vie sociale. Acte intrinsèque à l'activité linguistique, il met en jeu les relations interhumaines fondamentales. Cette force illocutoire suscite une réaction chez l'allocutaire ; d'où la valeur perlocutoire de l'acte de parole produit.

III-3- LA VALEUR PERLOCUTOIRE

Il s'agit de l'effet produit par un acte locutoire sur l'allocutaire. Il n'est pas prévu par la convention, mais permet d'évaluer la réussite ou l'échec de l'acte illocutoire suivant les réactions de l'allocutaire pouvant être nombreuses et variées. Quand on lui donne un ordre, l'allocutaire peut s'y soumettre, le contester, l'ignorer, en rire etc. Une question peut amener, au niveau perlocutoire, la réponse demandée, une fausse réponse, une non-réponse, une autre question. Il en est de même pour une promesse qui peut susciter chez l'allocutaire une certaine réaction bien précise. Partant, nous constatons qu'autant la convention prévoit les scénaris précis pour l'accomplissement d'un acte de langage au niveau illocutoire, autant elle ne peut pas prévoir quel effet il aura sur autrui, s'il réussira ou non, au niveau perlocutoire.

III-3-1- L'implicite

Nous entendons par implicite, les non-dits que l'on peut décoder dans un discours ou acte de parole. Ces non-dits sont identifiés à travers, soit l'un des éléments dans l'énoncé produit d'où la présupposition, soit le contexte d'énonciation d'où les sous-entendus. L'étude de l'implicite permet donc dans le cas de ce travail de ressortir les informations sous-jacentes qui se dégagent des discours racistes ou non racistes des personnages de Ngoué. Ainsi faudrait-il relever que, dans notre travail, l'analyse des faits perlocutoires implicites dans l'œuvre de Ngoué nous permettra d'observer les réactions et les comportements de certains actants personnages précisément, vis-à-vis d'un certain nombre de problèmes et de questions qui se posent au sujet de la situation raciale dans le sud anonyme du dramaturge camerounais. Dans le corpus, la valeur perlocutoire de l'implicite transparait dans les énoncés suivants :

47- Vous voulez dire *que* mon père et moi-même. (Wilfried, Acte I, scène première, p.10).

48- Impossible *que* ce fût ma grand-mère ! (Wilfried, Acte I, scène première, p.10).

49- Pour changer le monde, il faudrait *que* l'on fût seul et plus vieux que le monde. (Wilfried, Acte I, scène III, p.14).

50- Il est vrai *que* les vieux sont habitués à la triste réalité. Mes condoléances, Wilfried. (Le Notaire, Acte I, scène VI, p.16).

51- Vous reprochez à mon père un sort *qu'*il n'a pas voulu. (Judith, Acte II, scène première, p.126).

52- J'ignore ce que vous souhaiterez *que* je ressente. je suis bien dans ma peau. (Karmis, Acte II, scène, p.32).

Dans ces différents énoncés, le vocable « que » permet de signifier le refus face au traitement que les Blancs accordent aux Noirs marginalisés dans ladite pièce. C'est le cas de Wilfried dans l'exemple (48). La perlocution porte aussi sur l'acceptation d'une certaine valeur sociale dont l'auteur fait part dans notre corpus. C'est ce que l'on note dans l'énoncé 50 où le « que » permet au Notaire d'avouer à Wilfried sa filiation à la race noire, bien que cela n'eût été découvert au temps de ses ancêtres. La perlocution marque ici l'intention de nier ou de refuser quelque chose. Dans ce cas, le discours tenu revêt une portée négative puisque le sujet énonçant refuse délibérément de se conformer à ce qui se passe ou se dit. Karmis (52), dans son discours, tient à refuser à Wilfried qu'il n'a jamais rêvé d'être Blanc, encore moins de le vivre. Judith (51) ne manque pas de signaler que l'accusation de son père n'en est point véritablement, si oui une vraie parjure.

III-3-2- Les tropes perlocutoires

Pour Fontanier⁹⁰, les tropes sont des figures dans lesquelles on emploie les mots avec un sens différent de leur sens habituel. Elles concernent la modification sémantique de certains morphèmes en discours. Autrement dit, on parle de trope, lorsqu'un mot est dépourvu de son sens dictionnaire pour prendre le sens d'un autre terme avec lequel il entretient un certain nombre de rapports sémiques. C'est dans cette perspective que Bonnard⁹¹ estime qu'« il y a trope quand on emploie un mot en le détournant de son sens conventionnel, c'est-à-dire, celui enregistré dans le lexique ». Et selon Dumarsais⁹² il y a trope :

Quand on prend un mot, dans son sens figuré, on le tourne pour ainsi dire, afin de lui faire signifier ce qu'il ne signifie point dans le sens propre [...] Les tropes sont des figures par lesquelles on fait à un mot une signification qui n'est pas précisément la signification de ce mot.

Dans ce cas de figure, les tropes sont perçues dans notre corpus comme des figures qui, employées avec la particule «que», permettent aux différents locuteurs de mettre en évidence le drame qui déchire le ciel du sud imaginaire de Ngoué. Parmi ces tropes, nous nous intéresserons à la comparaison et à la métaphore qui sont abondantes dans notre corpus.

III-3-2-1- Les tropes de comparaison

La comparaison est, d'après Robrieux⁹³, une figure de rhétorique qui traite du « rapprochement dans un énoncé ». Elle indique un rapport de ressemblance ou de différence entre deux éléments. Autrement dit, elle rapproche deux termes appartenant à des domaines différents, mais ayant un point commun. Ce point commun peut être exprimé ou non selon les faits énoncés. C'est la raison pour laquelle elle comporte, comme le pense Mendo Zé⁹⁴, « l'élément comparé ou thème, le lien explicite de comparaison (modalisateur) et l'élément comparant ou phore ».

Dans notre corpus, la comparaison participe de la mise en évidence de la vision du monde du dramaturge. Cette figure de sens permet de saisir la portée idéologique de la pièce théâtrale de Ngoué puisqu'elle établit un lien analogique entre ce que l'on vit et ce qu'il voit autour de son environnement. La comparaison à ce niveau tente d'établir un rapport non pas

⁹⁰ P. Fontanier, 1977, *Figures de discours*, Paris, Flammarion, p.99.

⁹¹ H. Bonnard, 1989, *Procédés annexes d'expression*, Paris, Magnard, p.68.

⁹² C. C. Dumarsais, 1988, *Des tropes ou des différents sens*, Paris, Critique, Flammarion, p.9.

⁹³ J. J. Robrieux, 2000, *Rhétorique et argumentation*, Paris, Nathan p.47.

⁹⁴ G. Mendo Zé, 2008, *Guide méthodologique de la recherche*, Yaoundé, PUA, p.109.

purement analogique, mais une analogie qui vise à faire ressortir l'écart entre les deux éléments mis en commun. Dans notre corpus, cette forme de comparaison est perçue au sein des énoncés ci-après.

- 53- Un cœur d'adolescent n'est guère *mieux* accroché *que* celui d'un enfant. (Karmis, Acte II, scène V, p.37).
- 54- Vous y lirez qu'un soir, il y a vingt ans, une mère plus digne *que* moi n'a pas hésité à jeter son fils devant la porte cochère. (Suzanne, Acte V, scène première, p.8).
- 55- Vous m'avez déçu, incapable *que* vous êtes de dompter vos instincts pour garder un secret. (Suzanne, Acte V, scène première, p.83).
- 56- Il vaut *mieux* être un bâtard *qu'*un enfant trouvé, un homme sans racines. (Suzanne, Acte V, scène première, p.83).
- 57- L'espoir que vous représentez importe *plus que* ma personne. (Wilfried, Acte IV, scène III, p.71).

Dans ces énoncés, la figure de comparaison est diversement exprimée. Dans l'exemple 53, la comparaison est introduite par la coalescence exceptive « mieux...que » qui permet de voir un rapprochement entre le comparé « cœur d'adolescent » et le comparant « celui d'un enfant ». Karmis établit cette analogie comparative entre ces éléments par le biais de la coalescence « mieux que ». Ici, ce personnage démontre que c'est plus le cœur des enfants qui s'accroche facilement à quelqu'un ou à quelque chose. Dans l'exemple 54 la comparaison est introduite par « plus que » puisque cette particule établit un rapport de non équivalence entre une quelconque mère et Suzanne. L'on voit que Suzanne cherche à montrer qu'elle est l'une des mères la plus digne au monde. La comparaison en 55 permet à Suzanne de démontrer que Le Notaire n'est pas à la hauteur de la mission qui est sienne puisqu'il est incapable de garder un secret. Elle va plus loin en estimant que la situation de sa fille Judith est mieux par rapport à celle du supposé fils du Notaire tel que présenté dans 56. Quant à la comparaison 57, Wilfried compare l'espoir d'un lendemain meilleur à sa vie. Autrement dit, si le tuer devient un salvateur qui va donner plus de courage aux Noirs, alors il accepte se sacrifier pour cette bonne cause. La comparaison permet donc de juger en degré les différents discours et intention tenus.

III-3-2-2- Les tropes métaphoriques

Selon Dumarsais⁹⁵ « un mot pris dans un sens métaphorique perd sa signification propre, et prend une nouvelle qui ne se présente à l'esprit que par comparaison que l'on fait entre le sens propre de ce mot, et ce qu'on lui compare. » Elles élaborent un rapport de ressemblance et reposent conséquemment sur un phénomène d'intersection sémique entre les unités mises en évidence. Seul le sens figuré du signifiant est pris en considération dans une énonciation métaphorisée.

Aussi, elle transporte « la signification propre d'un mot à un autre signifiant qui ne lui convient qu'en vertu d'une comparaison qui est dans l'esprit⁹⁶ ». Dans cette logique où le mot perd son sens conventionnel dans le discours au profit d'un signifié figuré, la métaphore apparaît comme une figure qui conduit à la subversion du langage :

58- Le doute me ronge. Je me demande ce *que* me lègue cette mort. (Wilfried, Acte I, scène 1, p. 6).

59- Un Blanc qui, dans ce sud n'a été sa vie durant *qu'*un maître d'hôtel. (Judith, Acte IV, scène III, p.70).

60- *Que* d'efforts et de temps pour remuer ces masses endormies. (Pala, Acte IV, scène V, p.78).

61- Quelle malédiction *qu'*une flèche que l'on tire et qui vibre, la nuit, au-dessus des mortels. (Suzanne, Acte V, scène III, p.88).

62- Vous n'êtes *qu'*un traître. (Le Messenger, Acte IV, scène IV, p.75).

Ces extraits sont des métaphores qui ressortent de l'emploi du morphème « que » dans certains énoncés produits par les personnages de Ngoué. Ces différentes métaphores expriment une intention à savoir la dénonciation de la ségrégation raciale dans le Sud imaginaire de Ngoué.

Tout au long de ce chapitre, nous avons voulu montrer que l'emploi du morphème «que» dans le discours théâtral de Ngoué a un ancrage pragmatique. Partant, nous avons montré que les différents discours tenus par les personnages de Ngoué laissent percevoir une valeur idéologique. Cette valeur est subordonnée à la lutte des races où d'un côté, on a les

⁹⁵ C. C. Dumarsais, 1988, *op. cit.*, p.135.

⁹⁶ *Ibid.*

dominants et de l'autre, les dominés. Comme dans la structuration des énoncés avec d'une part les principales et de l'autre côté les subordonnées, cette particule permet de comprendre bien évidemment que le Noir vit sous un principe de subordination. Dans ce Sud imaginaire de Ngoué, les Blancs sont donc les maîtres alors que les Noirs ne sont que leurs esclaves. Par ailleurs, nous avons aussi démontré que le discours théâtral dans notre corpus est marqué par des valeurs illocutoires et perlocutoires. On a relevé alors à ce niveau les non-dits qui corroborent avec l'intention ou la visée du dramaturge camerounais dans cette œuvre. Enfin, nous avons abordé la question des tropes locutoires dont l'analyse nous a permis de relever que ce discours se construit sur un mode particulier et figuratif. Le codage linguistique ou énonciatif a permis de noter que le style de Ngoué a un ancrage classique et ne choque pas la sensibilité de son lecteur. De ce fait, la tragédie de Wilfried est décrite par le biais d'un style qui est à la croisée des chemins entre un classicisme exalté et une modernité aux réminiscences purement africaines.

CONCLUSION GÉNÉRALE

En définitive, notre travail a porté sur « Étude du morphème «que» dans *La Croix du Sud* de Joseph Ngoué ». Par cet objet d'étude, nous avons voulu questionner la polyvalence de l'emploi de la particule «que» dans l'œuvre théâtrale de Ngoué. Il était alors question de savoir dans quelle mesure l'usage de ce morphème par les personnages sous-tend l'idéologie de l'écriture théâtrale de Ngoué. De cette question centrale, se sont greffées des questions secondaires suivantes : quelles sont les différentes natures de « que » ? Quelles fonctions « que » est-il susceptible de remplir dans *La Croix du Sud* ? Quelles peuvent en être les valeurs ?

Pour répondre à cette préoccupation, nous avons convoqué deux approches théoriques à savoir la grammaire normative et la pragmatique. Par la grammaire normative, nous avons voulu étudier cette particule sous le prisme catégoriel et fonctionnel. La pragmatique quant à elle, complémentaire à la première approche théorique, nous a permis de saisir et de relever les différentes valeurs que revêt la polyvalence de «que» dans *La Croix du Sud*. Ces valeurs permettent de dégager dans cette pièce théâtrale les visées idéologique et intentionnelle du dramaturge camerounais dans son œuvre. En effet, la grammaire normative et la pragmatique nous ont permis de tirer au clair le fonctionnement du morphème « que » et son utilisation par les personnages de Ngoué. Pour ce faire, notre étude s'est articulée autour de trois chapitres.

Le premier chapitre de notre travail a été intitulé «diachronie et catégorisation du morphème « que» dans *La croix du sud*». Dans ce chapitre, nous avons présenté l'évolution diachronique du morphème «que» du latin vulgaire jusqu'au français moderne en passant par l'ancien français et le moyen français. Au-delà de cette étude diachronique de la particule «que», nous avons aussi examiné le déploiement catégoriel de cette particule dans le corpus. De cette étude portant sur les différentes natures du morphème «que» dans *La Croix du Sud*, nous avons observé que ce morphème apparaît sous trois catégories à savoir : le pronom comme le relatif et l'interrogatif ; la conjonction de subordination et l'adverbe à savoir le comparatif, la négation, l'interrogatif et l'exclamation. C'est ainsi que nous avons pu constater que chaque déploiement catégoriel du morphème «que» dans notre corpus d'étude est assorti d'une fonction syntaxique.

Notre deuxième chapitre a été intitulé « les fonctions du morphème « que » dans *La croix du sud* ». Cette partie de notre travail nous a permis de mettre en exergue la problématique des fonctions syntaxiques du morphème « que » dans le discours théâtral de Ngoué. Ce faisant, nous avons d'abord examiné les critères capables de nous conduire à l'identification de différentes fonctions syntaxiques assumées par cette particule dans notre corpus. De cette analyse, nous avons repéré quatre critères fondamentaux à savoir les critères positionnel, manipulatoire, catégoriel et interprétatif. Ensuite, nous nous sommes intéressé aux différentes fonctions syntaxiques du morphème « que » dans notre corpus. À cet effet, nous avons noté que cette particule est multifonctionnelle car elle assume les fonctions telles que : complément (d'objet du verbe transitif, de l'adjectif et de circonstance), attribut du sujet (dans les constructions copulatives) et en fonction de forclusif exceptif ou de modificateur. Enfin, nous avons observé que l'emploi de la particule « que » a une incidence visible sur la structuration des phrases dans la pièce de Ngoué. C'est ainsi qu'en examinant la phrase ngouéenne, nous avons relevé deux types de propositions avec « que » : indépendantes et subordonnées (relative, complétive et circonstancielle). De toutes ces analyses fondamentalement grammaticales, nous nous sommes rendu compte que l'incidence qu'a générée l'emploi multifonctionnel de « que » requiert une certaine valeur du point de vue discursif. Ce qui nous a permis d'envisager la visée pragmatique du discours théâtral de Ngoué dans notre troisième chapitre.

En intitulant ce dernier chapitre « Les valeurs pragmatiques du morphème « que » dans le discours théâtral de Ngoué », nous avons voulu montrer que l'emploi du morphème « que » chez Ngoué a un ancrage pragmatique. Partant, nous avons montré que les différents discours tenus par les personnages de Ngoué laissent percevoir une valeur idéologique. Cette valeur s'est avérée subordonnée à la lutte des races où d'un côté, on a les dominants et de l'autre les dominés. Comme dans la structuration des énoncés avec d'une part les principales et de l'autre côté les subordonnées, cette particule a permis de comprendre bien évidemment que le Sud de Ngoué vit sous un principe de subordination. Les Blancs sont donc les maîtres alors que les Noirs ne sont que leurs esclaves. Par ailleurs, nous avons aussi démontré que le discours théâtral dans notre corpus est marqué par des valeurs illocutoires et perlocutoires. On a relevé alors à ce niveau les non-dits qui corroborent avec l'intention ou la visée du dramaturge camerounais dans cette œuvre. Enfin, nous avons abordé la question des tropes locutoires qui nous ont permis de relever que ce discours se construit sur un mode particulier et figuratif. Le codage linguistique ou énonciatif a permis de noter que le style de Ngoué a un ancrage classique et ne choque pas la sensibilité de son lecteur. De ce fait, la tragédie de

Wilfried est décrite par le biais d'un style qui est à la croisée des chemins entre un classicisme exalté et une modernité aux réminiscences purement africaines.

D'une manière générale, les trois chapitres sus-évoqués répondent clairement à notre préoccupation énoncée au début de cette étude. Autrement dit, il est clairement établi que la polyvalence positionnelle dont jouit le morphème «que» dans notre corpus est à la base de la compréhension de l'idéologie et de la vision du monde de Ngoué dans cette œuvre. Nous notons à ce niveau que la mobilité de cette particule laisse entrevoir le climat délétère qui règne dans ce Sud anonyme du dramaturge camerounais où Blancs et Noirs ont pris conscience que rien n'est acquis. Donc l'on peut facilement passer d'un statut racial à un autre. C'est ainsi que nous pouvons confirmer que le mésusage dont le morphème « que » fait l'objet dans le corpus est le soubassement de l'idéologie de Ngoué dans cette œuvre. Spécifiquement, il découle de notre analyse que le morphème « que » revêt des natures spécifiques dans les différents contextes d'utilisation. Aussi faut-il le dire, les fonctions remplies par le morphème « que », autant que ses valeurs, sont fondamentalement tributaires de différentes classes grammaticales dont il relève.

Fondamentalement, l'étude du morphème « que» dans *La Croix du Sud* a fait ressortir deux types de discours diamétralement opposés à savoir celui des dominants et celui des dominés. De ce fait, nous pouvons dire que la théâtralisation du monde conflictuel du Sud entraîne ce dernier dans un imaginaire discursif dans lequel les personnages s'accrochent à leur statut, à leur position sociale, pour mieux s'imposer davantage. Les discours des personnages dominants sont donc porteurs d'une volonté manifeste de maintenir un *statu quo* axiologique fondé sur le préjugé de race qui est loin d'être accepté de façon unanime. Les personnages dominés quant à eux, cherchent à renverser l'ordre établi par leurs détracteurs. D'un côté comme de l'autre, le conflit identitaire ainsi déclenché trouve son accomplissement dans le champ linguistique et même non linguistique. Les actes de parole et les faits sont devenus les armes d'une lutte qui débouche sur la mort de Wilfried Hotterman.

La Croix du Sud de Ngoué présente la tragique expérience du racisme vécue par Wilfried Hotterman, personnage principal de l'œuvre. Tout commence au cimetière lors de l'inhumation de Myriam ; « on venait de sceller le caveau, je m'apprêtais à recevoir les condoléances, lorsque j'ai entendu une voix murmurer : ce n'était donc qu'un Nègre ? À

quoi, une autre voix a répondu : « Il prend la place d'un Blanc. »⁹⁷ Ces phrases traduisent la rumeur selon laquelle Myriam était une Noire et son héritier ne pouvait venir que de cette race. Par conséquent, Wilfried va sombrer dans un questionnement inquiétant, d'où son monologue de l'acte 1 scène VI, ponctué d'interrogations. Ces multiples interrogations prouvent le trouble du personnage. Wilfried, désespéré, va rechercher la vérité dans les textes juridiques. C'est dans cette optique qu'il invite le Notaire à venir clarifier ses origines. Une fois ces origines connues, la famille Hotterman se disloque. Son épouse Suzanne va avouer son infidélité en déclarant que leur fille Judith n'était pas de lui ; de sur quoi, Wilfried se verra condamner à mort par le cercle d'Émeraude. L'étude du morphème « que » dans cette œuvre nous a permis de voir comment Wilfried sera mis à mort par lapidation suite à l'annonce de ces origines.

Au demeurant, le racisme apparaît comme le thème qui structure *La croix de Sud*. Le paradoxe au fil de l'œuvre laisse comprendre que le critère morphologique ne constitue pas une base scientifique fiable permettant de distinguer l'homme blanc de l'homme noir. Tout serait donc arbitraire, car celui qu'on présente aujourd'hui comme un Blanc, peut passer d'un moment à un autre pour un Noir. L'étude du morphème « que » fait voir que le jugement arbitraire est l'une des bases sur lesquelles repose le racisme. Il en est de même des préjugés.

De cette étude, nous pouvons dire que *La Croix du Sud* répond à l'une des fonctions les plus importantes du théâtre : instruire en divertissant. Pour ce faire, lire le texte dramatique de Ngoué, c'est s'enrôler dans les réseaux de savoirs qui contestent la suprématie d'une race sur les autres. Œuvre à thèse, le dramaturge camerounais y présente méthodiquement les travers d'un système discriminatoire. Par cette étude de la particule « que » qui, dans la structure phrastique, fonctionne généralement comme un élément qui permet de subordonner une information à une autre dite principale, nous pouvons dire que les actions des personnages ainsi que leurs actes de parole dévoilent les dérives d'une race prétendument supérieure qui puisent dans l'intimidation, les préjugés et l'imposture, les raisons de sa suprématie.

Du point de vue didactique, par cette étude, nous entendons apporter des compléments d'informations qui président au meilleur emploi du morphème « que » et par ricochet à son bon fonctionnement dans les structures syntaxiques. La maîtrise d'une langue comme le français par les locuteurs ne peut que contribuer à leur affirmation dans la société universelle.

⁹⁷ J. NGOUE, *op. cit.*, p.18.

S'il est évident que la majorité des livres, des magazines et des revues littéraires mis à la disposition des élèves et du grand public, est rédigée en français, l'on comprend que la bonne maîtrise du français est un atout indéniable pour les locuteurs. À ce titre, le présent travail a pour intérêt d'ordre didactique de:

- doter le locuteur des connaissances théoriques afin que celui-ci devienne capable en même temps de distinguer les différentes natures du morphème « que » quel que soit le contexte d'utilisation ;

- permettre au locuteur de déceler toutes les fonctions du morphème « que » suivant les contextes où il apparaît ;

- pourvoir le locuteur des compétences nécessaires pour qu'il puisse discriminer l'usage du morphème « que » ;

- doper les performances du locuteur en sorte qu'il utilise à bon escient le morphème concerné.

Ces intérêts concourent à l'atteinte des objectifs que les décideurs du secteur éducatif camerounais prônent depuis belle lurette: doter l'élève de toutes les compétences lui permettant de s'exprimer impeccablement en français, à l'oral tout comme à l'écrit.

BIBLIOGRAPHIE

1- Corpus

NGOUÉ, Joseph, 1998, *La croix du Sud*, Les Classiques africaines, Presses de Saint-Paul France S.A.

2- Ouvrages théoriques, méthodologiques et généraux

ATANGANA, ABOLO, Marthe-Isabelle, 2011, *Comprendre La croix du Sud de Joseph Ngoué*, 2^{ème} éd., Yaoundé, Clé.

AUSTIN, John, Langshaw, 1970, *Quand dire c'est faire*, Paris, Seuil.

BAYLON, Charles et alii, FABRE, Paul, 1978, *Grammaire systématique de la langue française*, Paris, Nathan.

BENVENISTE, Emile, 1974, *Problèmes de linguistique générale*, tome 2, Paris, Gallimard.

BONNARD, Henri, 1989, *Procédés annexes d'expression*, Paris, Critique, Flammarion.

BRUNOT, Ferdinand et BRUNEAU, Charles, 1937, *Précis de grammaire historique de la langue française*, Paris, Masson et cie.

BRUNOT, Ferdinand, 1966, *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, tome 3, Paris, Armand Colin.

CHEVALIER, Jean-Claude et alii, 1964, *Grammaire du français contemporain*, Paris, Larousse.

CAYON, Gaston, 1967, *Grammaire Française*, Paris, Arman colin.

DELOFFRE, Frederic, 1969, *La phrase française*, Paris, 2^e édition.

DUBOIS, Jean et alii, 1961, *Grammaire française Larousse*, Paris, Larousse.

DUBOIS, Jean, 1976, *Grammaire de base*, Paris, Larousse.

DUMARSAIS, César, Chesneau, 1988, *Des tropes ou des différents sens*, Paris, Flammarion.

FAUCONNIER, Gilbert et NOLA, Bienvenu, 1992, *Éléments de morphologie et de syntaxe*, Paris, PUF.

FONTANIER, Pierre, 1977, *Les figures du discours*, Paris, Flammarion.

GOFFIC, Le, Pierre, 1993, *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette.

GREVISSE, Maurice, 1986, *Le bon usage, Grammaire française*, Paris, Duculot, 12^{eme} édi.

GREVISSE, Maurice, 1995, *Précis de grammaire française*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 3^e édi.

GUILLAUME, Gustave, 1965, *Temps et verbe*, Paris, Champion.

HAASE, André, 1965, *Syntaxe française du XVII^e siècle*, Paris, Delagrave.

MAUGER, Georges, 1968, *Grammaire pratique du français aujourd'hui*, Paris, Hachette.

MAROUZEAU, Jean, 1969, *Précis de stylistique*, Paris, Masson.

MENDO ZÉ, Gervais, 2008, *Guide méthodologique de la recherche*, Yaoundé, PUA,

MOIGNET, Gérard, 1981, *Systématique de la langue française*, Paris, Klincksieck.

NYROP, Kristopher, 1968, *Grammaire historique de la langue française*, tome 2, Paris, Gyldendal.

PAVAUT, Marie-Anne et SAFARTI, George-Élia, 2003, *Les grandes théories de la linguistique*, Paris, Armand Colin.

PICOCHÉ, Jacqueline et MARCHELLO-NIZIA, C., 1988, *Histoire de la langue française*, Paris, Nathan.

RIEGEL, Martin, PELLAT, Jean-Christophe et RIOUL, René, 1996, *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF.

ROBRIEUX, Jean, Jacques, 2000, *Rhétorique et argumentation*, Paris, Nathan.

SAUSSURE, Ferdinand, De, 1916, *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot.

SEARLE, John, 1972, *Les actes de langage*, Hermann, (traduction), p.183.

SEVIGNE, Mme de, *Lettres choisies*,

SOMMERFIELT, Arnold, 1951, *Mécanique relativiste conjointement à la théorie des quanta*, Munich, Kongsberg.

SPILLEBOUT, Gabriel, 1985, *Grammaire de la langue française du XVIIe siècle*, Paris, Picard.

TAMASSONE, Roberte, 2000, *Pour enseigner la grammaire*, Paris, Delagrave.

TELLIER, Christine, 1997, *Introduction à la morphologie*, Paris, Larousse.

WAGNER, Robert-Léon, 1973, *La grammaire française : la grammaire moderne voies d'approche-Attitudes des grammairiens*, Paris, CDU et CDES.

WAGNER, Robert-Léon et PINCHON, Jacqueline, 1962, *Grammaire du français classique et moderne*, Paris, Hachette.

WAMBA, Rodolphine, Sylvie, 2006, *Les chauves souris de Bernard NANGA, une approche structurale du récit*, Yaoundé, PUY.

3- Les articles

ENGLEBERT, Annick, 2000, « Étude fonctionnelle d'un «que» dit «pléonastique», in *L'information grammaticale*, N° 86, Paris, SIG.

MOIGNET, Gérard, 1968, «Systématique du mot que » in *T.S.P.*, Paris, Klincksieck.

ESSONO, ONGUÉNÉ, Louis, Martin, 1999, « Les statuts du français au Cameroun, Essai de description des situations réelles du français au Cameroun », in, Mendo ze G., *Le français langue africaine : Enjeux et atouts pour la francophonie*, Paris, Publisud.

ROBERT, Stéphane, 2003, « Polygrammaticalisation, grammaire fractale et propriétés d'échelle », in, *perspectives synchroniques, transcatégorialité et échelles syntaxiques*, collection Afrique et langage, n°5, Louvain.

4- Dictionnaires

DUCROT, Oswald et alii, 1972, *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Seuil.

GREIMAS, Algirdas, Julien, 1979, *Dictionnaire de l'ancien français, le moyen âge*, Paris, Larousse.

LITTRÉ, Émile, 1994, *Dictionnaire de la langue française*, tome 5, Paris, Gallimard.

ROBERT, Paul, 1989, *Le grand Robert de la langue française, dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, tome 7, Paris, Larousse.

5- Les mémoires et thèses

ABINAMBA OKOLO Nadine, 1995, *Étude du pronom relatif « que » ; analyse syntaxique des copies des élèves de 6^e /5^e*, mémoire de Di.P.E.S. II, Université de Ydé I, ENS.

MANI, Christelle, 2018, *Étude morphosyntaxique du morphème « que » dans Le Vieux Nègre et la médaille de Ferdinand OYONO*, Mémoire de

NGO, BILONG, Elise, Flore, 2000, *Étude du morphème que dans les Belles lettres choisies de Mme de sévigne*, Mémoire de Maîtrise, Université de Ydé I.

ONEMBELE, EVINA, Marie, Aloyse, Diana, 2018, *Enseignement / apprentissage des morphèmes « que » et « dont » : cas des apprenants des classes de 3^e et Tle du Lycée Bilingue d'Ekounou*, mémoire de Di.P.E.S. II, Université de Ydé I, ENS.

TABLE DES MATIÈRES

DÉDICACE	i
REMERCIEMENTS	ii
LISTE DES TABLEAUX	iii
RÉSUMÉ	iv
ABSTRACT	v
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
CHAPITRE I : DIACHRONIE ET CATÉGORISATION DU MORPHÈME « QUE » DANS LA CROIX DU SUD	9
I-1- LA CONCEPTION DIACHRONIQUE DU MORPHÈME «QUE »	9
I-1-1- La conception du morphème «que» en latin vulgaire.....	10
I-1-2- L'acception du morphème «que» en ancien français.....	11
I-1-3- Le morphème «que» en moyen français.....	12
I-1-4- La conception du morphème «que» en français classique.....	15
I-2- LA CATEGORISATION DU MORPHEME «QUE »	18
I-2-1- Le morphème «que» en emploi pronominal.....	18
I-2-1-1- Le morphème «que» en emploi relatif.....	20
I-2-1-2- Le morphème «que» : pronom interrogatif.....	21
I-2-2- Le morphème «que» en emploi conjonctif.....	21
I-2-2-1- Le «que» conjonctif sous la forme simple.....	22
I-2-2-2- Le «que» conjonctif sous la forme composée.....	23

I-2-3- Le morphème «que» en emploi adverbial.....	25
I-2-3-1- Le morphème «que» en emploi adverbial comparatif.....	25
I-2-3-2- Le «que» adverbe exclamatif.....	25
I-2-3-3- Le «que» adverbe de négation.....	26

CHAPITRE II : LES FONCTIONS DU MORPHÈME « QUE » DANS

<i>LA CROIX DU SUD</i>	28
------------------------------	----

II.1. LES CRITÈRES D'IDENTIFICATION DE LA FONCTION DU MORPHÈME «QUE»

II.1.1. Le critère positionnel	29
II.1.2. Le critère manipulatoire.....	30
II.1-3- Le critère catégoriel	31
II-1-4-Le critère interprétatif	32

II-2- LES DIFFÉRENTES FONCTIONS DU MORPHÈME « QUE »

II-2-1- Le morphème «que» en fonction de complément	34
II-2-1-1- Le morphème «que» en fonction du complément d'objet.....	35
II-2-1-2- Le morphème «que» en fonction de complément déterminatif de l'adjectif	41
II-2-1-3- Le morphème «que» en fonction de complément de circonstance	42
II-2-2- Le morphème «que» en fonction d'attribut	44
II-2-3- Le morphème «que» en fonction de forclusif exceptif.....	45

II-3- LE MORPHÈME «QUE» ET LA STRUCTURE

PHRASTIQUE NGOUÉENNE	47
II-3-1- Le morphème «que» et la proposition indépendante.....	47

II-3-2- Le morphème «que» et la subordination	48
II-3-2-1- Le «que» dans la subordonnée relative	49
II-3-2-2- Le «que» dans la subordonnée complétive	51
II-3-2-3- Le «que» dans la subordonnée conjonctive.....	53
CHAPITRE III : LES VALEURS PRAGMATIQUES DU MORPHÈME «QUE»	56
III-1- LES VALEURS IDEOLOGIQUES DU MORPHEME «QUE»	57
III-1-1- Les discours à visée raciste	57
III-1-2- La valeur du morphème <i>que</i> dans les discours des dominés.....	60
III-1-3- La mutation des positions discursives	62
III-2- La valeur illocutoire.....	65
III-2-1- Les caractéristiques des actes de langage des personnages.....	66
III-2-2- La valeur illocutoire cas des tournures exceptives avec «que»	67
III-3- LA VALEUR PERLOCUTOIRE.....	68
III-3-1- L'implicite	68
III-3-2- Les tropes perlocutoires.....	70
III-3-2-1- Les tropes de comparaison	70
III-3-2-2- Les tropes métaphoriques	72
CONCLUSION GÉNÉRALE	74
BIBLIOGRAPHIE	79
TABLE DES MATIÈRES	83